



Assemblée générale

Soixante-huitième session

28^e séance plénière

Vendredi 4 octobre 2013, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

*En l'absence du Président, M. Touré (Guinée),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

Point 21 de l'ordre du jour (suite)

Mondialisation et interdépendance

e) Migrations internationales et développement

Rapport du Secrétaire général (A/68/190)

Note du Secrétaire général (A/68/162)

M. Sinhaseni (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord joindre ma voix aux expressions de solidarité et de condoléances formulées à la suite du tragique accident survenu au large des côtes de l'île de Lampedusa.

Nous remercions sincèrement le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cet important Dialogue de haut niveau afin d'examiner la question importante et hautement évolutive des migrations internationales.

La Thaïlande s'associe à la déclaration faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/68/PV.25).

Les migrations sont porteuses, en termes de développement, d'avantages aussi bien que d'obstacles. Pour en assurer la gestion durable, il faut les considérer comme un processus évolutif s'inscrivant sur le long terme. Nous considérons que le présent Dialogue de haut niveau est un élément important de ce processus. Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour faire fond sur les discussions fructueuses tenues dans de nombreuses régions du monde dans le cadre des préparatifs du présent Dialogue. La Thaïlande s'enorgueillit et s'honore de ce que les délibérations tenues entre les pays de la région Asie-Pacifique se soient déroulées à Bangkok. Nous espérons que les conclusions et recommandations issues de ces discussions contribueront utilement à la présente séance.

Le Dialogue de haut niveau permet non seulement un échange de vues sur la voie à suivre en matière de migrations et de développement mais il souligne également l'importance de la coopération entre les parties prenantes au processus actuel d'examen et d'élaboration des normes portant sur cette question. On ne peut cependant établir des normes si migrations et migrants sont mal perçus. La migration des travailleurs réduit la pression sur les marchés de l'emploi nationaux, favorise la concurrence, offre de plus grands débouchés, génère plus de revenus et offre plus d'avantages aux pays d'origine grâce aux envois de fonds; elle stimule en outre les transferts de compétences et de connaissances.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-50010(F)



Document adapté

Merci de recycler



Cependant, la migration non réglementée engendre ses propres problèmes. Dans tous les cas, un climat plus ouvert est nécessaire pour tout débat sur la manière de mettre les politiques migratoires à l'ordre du jour des pays.

La situation de la Thaïlande est unique en ce sens qu'elle est à la fois un pays d'origine, de transit et de destination pour les migrants en situation régulière et irrégulière. C'est pourquoi nous devons depuis toujours déployer des efforts considérables pour gérer les migrations de manière systématique et globale. L'objectif de gestion des migrations consistant à garantir des conditions de vie sûres et humaines aux migrants doit aller de pair avec des perspectives de croissance et de développement. Une gestion efficace et efficiente des flux migratoires doit avoir pour objectif une migration ordonnée et prévisible.

La prévisibilité des mouvements, l'élaboration de politiques appropriées et une gestion plus efficace des migrations passent par la collecte, l'analyse et la diffusion de données précises. En outre, la coopération avec différents secteurs économiques est essentielle à une meilleure compréhension de l'évolution des tendances et besoins du marché du travail et des migrants. Cela permettra ensuite une formulation correcte et plus clairvoyante des politiques migratoires.

Il incombe aux pays d'origine et d'accueil de veiller à la sûreté de la migration. Les migrants eux-mêmes doivent également prendre des précautions afin de ne pas être exploités par des criminels et bandes organisées sans scrupules. Nous reconnaissons qu'il faut protéger les migrants et leurs droits. Les programmes thaïlandais d'éducation pour tous et de couverture santé universelle s'appliquent aux migrants étrangers, y compris aux migrants en situation irrégulière et aux membres de leur famille. Le Premier Ministre thaïlandais a récemment présidé une réunion organisée entre des organisations internationales et des organismes publics thaïlandais afin d'examiner la question des besoins en matière de santé de tous les étrangers résidant dans le Royaume.

Nous apprécions hautement la contribution apportée par différents processus de consultation régionaux. La Thaïlande prend une part active à différentes initiatives complémentaires telles que le Processus de Colombo et le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée. Des organisations internationales telles que l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation internationale du

Travail nous aident à nous assurer que nos politiques restent en phase avec l'évolution constante. Par ailleurs, le Forum mondial sur la migration et le développement, dont les travaux se poursuivent, continuera de contribuer à sensibiliser toutes les parties prenantes.

Soucieuse d'axer ses politiques sur les personnes, la Thaïlande est extrêmement consciente que l'élaboration de politiques efficaces dans les domaines du travail et de la migration exige la coopération de toutes les parties prenantes. C'est pourquoi, nous travaillons dans ce domaine en coopération étroite avec le secteur privé et la société civile. Au niveau mondial, nous espérons que les liens entre migration et développement durable seront mieux reconnus par la communauté internationale. Nous espérons également que le présent Dialogue de haut niveau contribuera à engendrer ce type de dynamique.

Enfin, nous voudrions voir les facteurs liés aux migrations suffisamment pris en considération dans les priorités thématiques pertinentes pour l'après-2015. Cela permettrait de mieux intégrer la question des migrations aux politiques nationales de développement, dans l'intérêt non seulement des pays et des sociétés mais aussi, ce qui est tout aussi important, des êtres humains concernés, c'est-à-dire les migrants eux-mêmes.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de l'ONU du rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session sous le titre « Migrations internationales et développement » (A/68/190).

J'ai également le plaisir de remercier les partenaires de développement internationaux de l'Iraq, notamment l'Organisation internationale pour les migrations et son Directeur général, M. William Swing, dont nous saluons les efforts qu'il déploie avec succès pour œuvrer, en coopération étroite avec l'Iraq, au règlement de la question des migrants irakiens. Notre délégation s'associe d'autre part à la déclaration faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/68/PV.25).

Je remercie également la délégation mexicaine des efforts qu'elle a consentis pour faciliter le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, ainsi que l'adoption d'un document final équilibré (résolution 68/4) qui reflète les vues des pays d'origine, de destination et de transit.

L'émigration d'Iraquiens qualifiés a eu des effets directs et indirects sur tous les aspects du développement

de l'Iraq, car ces Iraquiens sont le moteur principal du développement socioéconomique, notamment dans les secteurs et les services de la santé et de l'éducation. Il est clair que les professionnels représentent une richesse nationale; ils doivent donc être aidés et être considérés comme une priorité pour le pays. D'un certain point de vue, cette émigration, cette fuite des cerveaux, constitue une grande perte pour l'Iraq.

Les migrations sont, dans leur grande majorité, motivées par la situation économique, et essentiellement la pauvreté et le chômage. Toutefois, il ne faut pas oublier que des problèmes de sécurité dus à la lutte contre le terrorisme comptent également parmi les facteurs les plus importants. C'est pourquoi le renforcement du développement et de la lutte contre le terrorisme peut avoir d'importantes répercussions sur la migration des compétences. L'Iraq a eu de grandes difficultés à collecter des données précises sur les conséquences des migrations pour l'économie nationale, en raison du manque de recherches et d'études sur les effets des migrations sur le développement de l'Iraq.

Mon pays a pris un certain nombre de mesures. Premièrement, les questions migratoires sont intégrées dans les programmes de développement nationaux par le biais de projets axés sur la participation de migrants qualifiés. Deuxièmement, les migrations sont réglementées et une formation est assurée aux migrants. Troisièmement, nous renforçons la coopération et les partenariats avec les organisations internationales et régionales en vue de former les migrants. Quatrièmement, les facteurs migratoires sont intégrés par le biais d'un processus constant de collecte de données. Cinquièmement, la migration est intégrée dans les stratégies de développement, pour la réduction de la pauvreté et l'éducation par exemple, et sixièmement, nous prenons les mesures législatives nécessaires pour préserver les droits des migrants, et respectons les pactes et accords internationaux.

En raison des limites de temps, j'ai prononcé une version abrégée de ma déclaration dont la version complète a été distribuée aux membres.

M. Sahebzada Ahmed Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à exprimer nos sincères condoléances à la suite de la tragédie qui s'est abattue hier sur des migrants au large des côtes italiennes. Les pertes précieuses en vies humaines d'hommes et de femmes qui cherchaient une vie meilleure nous rappellent avec brutalité l'importance de ces questions. C'est pourquoi le Pakistan se réjouit de la

tenue de ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

Nous souscrivons à la déclaration faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/68/PV.25).

Le Pakistan se félicite de voir la question des migrations internationales recevoir une attention prioritaire dans l'ordre du jour mondial. Nous appuyons vivement l'intensification de la coopération et de la collaboration internationales sur la question des migrations internationales.

Le Dialogue devrait renforcer le lien entre migration et développement au travers de plusieurs actions. Premièrement, il faut examiner les facteurs à l'origine des migrations. Deuxièmement, nous devons chercher à mettre au point un cadre intégratif et des réglementations portant sur les aspects économique, financier et des droits de l'homme de la migration. Troisièmement, nous devons veiller à ce que les États et le secteur privé mettent en place des programmes de migration temporaire afin de répondre aux besoins économiques des pays d'origine et de destination et de freiner la migration illégale. Quatrièmement, le cadre juridique internationale actuel pour les migrants doit être révisé afin de répondre aux violations de leurs droits et, surtout, de veiller à ce que des drames comme celui d'hier ne se reproduisent plus aussi souvent. Cinquièmement, il faut mettre en place des réglementations qui permettent que l'envoi des fonds des migrants à leur famille se fasse avec efficacité et à moindres frais. Sixièmement, il faut pallier le manque de capacité et l'absence de cohérence et de coordination politiques en matière de migration aux niveaux national et international. Septièmement, nous devons procéder à des études globales et analytiques afin de déterminer les contributions que les migrations internationales et les migrants apportent au développement des pays d'origine et de destination et, enfin, il faut renforcer les processus consultatifs régionaux et leurs contributions au développement.

Le Pakistan compte une importante diaspora à travers le monde, qui a contribué de façon significative à la vie socioéconomique des États d'accueil. Au Pakistan, nous sommes fiers de notre diaspora, de son rôle très efficace et de ses liens avec le pays. Non seulement elle apporte une contribution au pays de destination, mais elle envoie également des milliards de dollars aux familles.

Il ne fait également aucun doute que les avantages économiques des migrations internationales sont accompagnés d'une perte en capital humain et de l'exode proverbial des cerveaux.

Pour ce qui est de l'avenir, le Pakistan estime que sans les mécanismes et l'appui institutionnel requis, il sera difficile de progresser vers les objectifs consistant à générer et à soutenir la cohérence et la coordination indispensables sur les questions de la migration. Nous préconisons donc de renforcer le Groupe mondial sur la migration et son rôle dans la facilitation de la migration.

Enfin, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 – sans déterminer le rôle crucial et important de l'aide publique au développement en tant que catalyseur du développement – nous croyons également que la migration et son impact sur le développement doivent faire partie du partenariat mondial pour le développement, avec les objectifs requis.

M. Sergejev (Ukraine) (*parle en anglais*) : La délégation ukrainienne est heureuse et honorée de participer aujourd'hui au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de l'Assemblée générale.

Le débat international sur la migration et son incidence sur le développement est important et tombe à point nommé. La migration internationale est un ensemble complexe de questions qui requiert des formules et des solutions globales et concertées. C'est pourquoi nous estimons qu'afin de bien traduire son importance et de lui faire une place dans les futurs débats internationaux, la question doit être intégrée au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

Aujourd'hui, la majorité des États Membres reconnaissent clairement l'importance des liens qui existent entre les migrations et le développement. Les travailleurs migrants jouent un rôle important en soutenant l'économie ukrainienne, notamment. Selon diverses sources, 3 à 5 millions de citoyens ukrainiens vivent à l'étranger. La grande majorité d'entre eux sont des travailleurs migrants. Notre pays est un important fournisseur de main-d'œuvre à l'Union européenne et à la Fédération de Russie.

Selon le dernier *Rapport annuel sur l'immigration et l'asile de la Commission européenne*, environ 204 000 citoyens ukrainiens ont reçu des permis de séjour de l'Union européenne en 2011, ce

qui en fait le groupe de migrants réguliers le plus vaste de l'Union européenne. Les migrants envoient l'argent qu'ils gagnent à l'étranger chez eux pour soutenir leurs familles – pour les aider à construire des maisons, à envoyer les enfants à l'école et à lancer des entreprises familiales.

Selon l'Organisation internationale pour les migrations, les travailleurs ukrainiens ont envoyé l'année dernière 7,5 milliards de dollars en Ukraine, soit 1,5 milliard de dollars de plus que ce qui a été investi en Ukraine en 2012. Ainsi, la migration de la main-d'œuvre ukrainienne est devenue un investisseur majeur dans l'économie du pays. Il est très important que ces fonds viennent apporter un soutien efficace à la fonction sociale de l'État : pour prendre soin de parents retraités, pour payer les soins de santé de la famille, pour financer l'éducation des enfants, pour résoudre les problèmes de logement, etc. Mais il y a un revers à la médaille.

Chacun sait bien que la migration de main-d'œuvre à l'étranger s'accompagne d'un certain nombre de facteurs socioéconomiques, en particulier les différences en de niveaux de développement économique, de salaires et de chômage dans les pays, le niveau de protection sociale, et les possibilités d'emplois productifs dans le marché national du travail.

Incapable de remplir toutes ces conditions pour ses propres citoyens, l'Ukraine continue de perdre ses ressources humaines. L'exode des citoyens qui en résulte a des répercussions sur l'évolution démographique de l'Ukraine. La population diminue, ce qui entraîne une disparité démographique – un déclin progressif des populations jeune et d'âge moyen, une hausse de la population âgée et une réduction notable des taux de fécondité.

La migration entraîne également de nombreux problèmes pour l'économie et dans le domaine social, notamment l'exode de main-d'œuvre qualifiée, qui parfois ne rentre pas au pays. Il y a le risque que les droits et libertés des citoyens ukrainiens à l'étranger soient bafoués, en particulier ceux qui sont employés illégalement. Il y a également le risque que les relations familiales se détériorent et que le nombre d'enfants ayant besoin d'être davantage pris en charge par l'État augmente, en raison du fait qu'ils grandissent dans des familles où l'un ou les deux parents travaillent à l'étranger. Le départ massif des jeunes se traduit aussi par la perte d'idées nouvelles et des capacités d'innovation, ainsi que des futurs meilleurs talents.

Dans une société post-industrielle, ce n'est pas le pétrole ou le gaz, mais bien les êtres humains qui constituent notre ressource la plus précieuse et la plus rare. Par conséquent, la concurrence pour les ressources humaines est extrêmement rude.

L'Ukraine ne cesse d'adapter ses institutions publiques et sa législation à cette évolution. Nous avons récemment adopté un ensemble de lois sur les migrations, dont une partie est le résultat de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union européenne pour la libéralisation du régime des visas. Nous avons créé un service national des migrations, introduit les accords internationaux sur les droits de l'homme dans notre législation nationale, et développé la coopération internationale dans le domaine de la migration.

Sachant très bien que le principal facteur susceptible de ralentir la migration de la main-d'œuvre est la création d'emplois bien rémunérés, le Gouvernement ukrainien a pris des mesures appropriées en ce sens. Nous pensons que l'objectif stratégique de notre activité doit être le retour des migrants dans leur pays d'origine et la mise en place de conditions propices à l'utilisation la plus productive et la plus efficace de l'expérience acquise à l'étranger.

D'autre part, la protection des droits et des intérêts de nos citoyens à l'étranger est une priorité majeure pour notre pays. C'est une activité systématique et complexe, relevant essentiellement de la compétence du Ministère des affaires étrangères. Elle se compose de trois volets principaux : la création d'un cadre juridique, la coopération avec les Ukrainiens de l'étranger et les migrants étrangers, ainsi que l'offre d'une protection consulaire aux migrants ukrainiens à l'étranger.

L'Ukraine contribue au processus international visant à éliminer les inégalités de traitement des migrants, des personnes déplacées et des réfugiés, tout en combattant, aux niveaux national et international, les réseaux criminels et la traite des êtres humains. Nous insistons sur le fait que nouer des partenariats en matière de migration, établir une coopération transfrontalière et encourager un échange libre des meilleures pratiques sont des éléments indispensables pour combattre et réduire les effets néfastes de la migration.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous encourageons tous les États Membres à renouveler l'engagement qu'ils ont pris de saisir les occasions et, surtout, à faire face aux défis que représentent les migrations internationales pour les pays d'origine, de transit et de destination.

M. Emiliou (Chypre) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président d'avoir organisé cette réunion qui tombe à point nommé. Nous adressons également nos remerciements au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour les efforts qu'il déploie afin d'attirer, à un haut niveau, l'attention politique sur les nombreux liens qui existent entre le développement et la migration. Nous accueillons avec satisfaction son rapport (A/68/190) ainsi que son programme d'action en huit points.

Chypre s'associe entièrement à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne au nom de ses 28 États membres (voir A/68/PV.25).

Depuis le premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, organisé en 2006, il y a eu des progrès tangibles. Les flux d'envois de fonds en constituent un bon exemple. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, les transferts de fonds des migrants ont atteint 401 milliards de dollars l'an dernier. Ainsi, la migration internationale a prouvé au cours des six dernières années qu'elle pouvait être mutuellement bénéfique aux pays d'origine et d'accueil, aux pays développés et en développement, et à la coopération Sud-Sud. Elle a grandement contribué à façonner la scène et la réalité internationales, et est devenue un facteur important du changement social et de l'interaction culturelle dans les pays concernés. La migration offre aux migrants eux-mêmes de grandes possibilités d'une vie meilleure. Ses effets multiples et complexes sur le développement des pays d'origine et de destination sont désormais plus clairs et mieux compris.

Le premier Dialogue de haut niveau a été un événement historique. En reconnaissant l'importance de la migration internationale pour le développement, la communauté internationale a reconnu la nécessité d'élaborer une réponse politique plus cohérente face à ce phénomène. Le Dialogue de 2006 a permis à la communauté internationale de franchir un autre pas en créant le Forum mondial sur la migration et le développement et en permettant à la société civile de s'exprimer, d'apporter une contribution importante et de coopérer avec les États membres. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, après six ans de fonctionnement, le Forum mondial est devenu indispensable. Il attire plus de 150 États et favorise une compréhension commune de la migration.

Chypre appuie pleinement l'orientation ouverte et transparente donnée par le Forum mondial sur la migration et le développement, et se félicite de la

possibilité qu'il offre de mener un dialogue franc et ciblé et de partager les expériences et les meilleures pratiques. Nous sommes fermement convaincus que le Forum doit être consolidé et renforcé afin d'améliorer son efficacité.

Nombreux sont les problèmes que pose l'aspect développement de la migration, et les relever avec succès n'est pas une tâche aisée. Les pays d'origine et de destination doivent faire face à des problèmes tels que la fuite des cerveaux et ceux liés à la protection des droits des migrants, à l'intégration des minorités, à la religion, à la nationalité, à la xénophobie, à l'immigration clandestine et à la traite des êtres humains, et à la sécurité nationale.

Les droits de l'homme et la protection des migrants, notamment des femmes et des enfants, doivent être respectés et défendus par tous. Ils doivent faire partie intégrante des politiques à tous les niveaux – local, national, régional et international – et des mesures doivent être prises pour lutter contre la migration illégale, la traite et le trafic des êtres humains. Parallèlement, des mesures doivent être prévues pour que les migrants qui, dans leur quête d'une vie meilleure pour eux-mêmes et pour leur famille, sont victimes des trafiquants, reçoivent aide, protection et assistance. À cet égard, je tiens à exprimer mes sincères condoléances après le tragique accident qui, hier, a coûté la vie à de nombreux migrants.

Chypre est un pays que sa position géostratégique a exposé à de fortes pressions migratoires diverses, aggravées par la taille réduite de son territoire et de sa population. En outre, notre grande proximité avec une zone géographique sensible – en proie à de graves problèmes politiques, à des guerres, à des conflits et à l'instabilité économique – entraîne à Chypre un afflux d'immigrants illégaux et de demandeurs d'asile sans commune mesure avec nos capacités.

Malgré la pression que représentent les flux migratoires diversifiés de ces dernières années, nous avons accompli d'importants progrès dans la gestion de ces flux. Nous avons réussi à adopter et commencé de mettre en oeuvre des plans d'action aux fins de l'intégration des migrants à la société chypriote et de la lutte contre la traite des êtres humains. Nous avons pu améliorer considérablement notre système d'asile et nous nous efforçons également de relever efficacement, dans le contexte de l'Union européenne, les multiples défis associés à ces phénomènes. L'un des principaux, aujourd'hui, a trait au retour volontaire des migrants,

en parallèle avec l'encouragement de la mobilité et la coopération avec les pays d'origine.

L'on ne saurait trop insister sur l'importance que revêt la migration dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. La migration est en effet un moteur et un catalyseur essentiel de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et un facteur clef du développement durable. Nous avons besoin d'un programme mondial cohérent et humain, tenant compte des spécificités liées à l'âge et au sexe, fondé sur les droits et les faits, et qui nous permette de faire face aux réalités contemporaines. C'est là un défi véritablement mondial, à relever également au plan mondial, tous ensemble. Ce n'est qu'en œuvrant de concert que nous y parviendrons.

M^{me} de Sciolli (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je tiens à dire toute la tristesse du Guatemala face aux nombreuses pertes humaines que l'on déplore au large de l'île de Lampedusa, en Italie. Cette tragédie met en lumière tous les périls auxquels s'exposent les migrants en quête d'une vie meilleure.

À l'approche de la clôture de la réunion plénière et des tables rondes du présent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, le Guatemala tient à apporter sa contribution de pays d'origine, de transit, de destination et de retour de migrants, par les recommandations suivantes.

Premièrement, la nécessaire intégration de la question des migrations au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 passe par la définition de politiques publiques cohérentes, dans lesquelles le migrant ne soit pas seulement un objet mais également un sujet du développement humain, et qui soient à tout moment garantes de la protection et du respect des droits de l'homme, de l'égalité, et de la viabilité de la gouvernance internationale en matière de migrations, en particulier à l'endroit des plus vulnérables : enfants et adolescents, en particulier lorsqu'ils ne sont pas accompagnés, femmes et personnes handicapées.

Deuxièmement, parce que la migration est un sujet qui nous concerne tous, il convient d'encourager la diffusion et l'échange d'informations et de données statistiques sur la migration aux fins de la conception de politiques publiques intégrées aux niveaux national et régional, dans les pays d'origine, de transit comme de destination.

Troisièmement, sachant que l'équité est un principe directeur de la corrélation entre migration et

développement, l'alpha et l'omega du développement durable résident dans les garanties apportées en matière de sécurité, de santé et d'éducation des enfants et des adolescents, quelle que soit leur situation migratoire.

Quatrièmement, ce n'est qu'en construisant des États forts que pourront être garantis le droit de ne pas migrer et l'élimination de la migration irrégulière. Cela passe nécessairement par une large participation des différentes parties prenantes de la politique publique, sans exclusive, dont les entités chargées du développement social, de l'éducation, de l'emploi, de la santé, des affaires étrangères, de la migration et de la gouvernance, entre autres.

Cinquièmement, les débats portant sur la migration et le développement doivent avoir pour objectif d'améliorer la gouvernance des questions migratoires aux échelons local, national, régional et mondial. C'est essentiel si l'on veut associer les diasporas aux processus d'intégration et de réintégration des migrants, par le biais d'alliances stratégiques entre ces dernières et les institutions publiques, la société civile, le secteur privé et les partenaires internationaux.

Sixièmement, les politiques de développement et de migration s'accompagnent de l'essor d'une mobilité humaine porteuse de possibilités d'emplois dignes pour tous les travailleurs migrants et qui permet d'avancer sur la voie d'une pleine citoyenneté transnationale. Dans ce cadre, il est nécessaire de garantir la sécurité des migrants, qui subissent les effets de la criminalité organisée. En conséquence, la mise en œuvre de mécanismes efficaces d'accès à la justice s'impose pour les migrants, et ce, quelle que soit leur situation migratoire.

À cet égard, nous reconnaissons, d'une part, la contribution des institutions d'enquête criminelle de notre région chargées d'enquêter sur les disparitions forcées de migrants d'Amérique centrale, phénomène criminel ayant gagné en intensité ces dernières années et qui est associé à d'autres délits, comme le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée, les trafics illicites et la traite des personnes; et, d'autre part, le rôle joué par les institutions humanitaires, comme le Comité international de la Croix-Rouge, ainsi que par les alliances mises sur pied avec les institutions publiques et la société civile aux fins de la recherche des migrants disparus et des dépouilles mortelles non identifiées.

Pour terminer, le rôle fondamental que joue la migration dans la réalisation de nombre des objectifs

du Millénaire pour le développement est indéniable. Les dimensions humaines, sociales et économiques de la migration doivent occuper une place centrale dans le programme de développement pour l'après-2015. Le Guatemala est convaincu que, en garantissant l'accès à la justice, à la santé et à l'éducation de tous les migrants et des membres de leur famille, en particulier des plus vulnérables, nous parviendrons à assurer leur plein développement humain et le développement durable de nos sociétés.

Je saisis cette occasion pour remercier de leurs efforts les États Membres, les entités des Nations Unies et les participants de la société civile, et notamment la délégation mexicaine, en qualité de facilitatrice de la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (résolution 68/4), adoptée hier, à laquelle nous souscrivons pleinement.

M. Estremé (Argentine) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais exprimer les sincères condoléances de l'Argentine aux familles des victimes de la tragédie qui s'est produite aux environs de l'île de Lampedusa. Cette tragédie vient démontrer une nouvelle fois l'importance et la nécessité de ce type de débats au sein des Nations Unies et, en particulier, d'un examen de la problématique des migrations internationales du point de vue des droits de l'homme et d'une modification impérative de notre cadre de référence.

La République d'Argentine s'associe aux déclarations faites par la délégation des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par la délégation de Cuba au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

Au niveau national, je voudrais souligner qu'il y a 10 ans, l'Argentine a opéré un changement radical de paradigme en matière de migration internationale, qui lui a permis d'évoluer d'une démarche anachronique de restriction et de contrôle à une stratégie fondée sur les droits. Pour l'Argentine, toute personne a le droit inaliénable de migrer, et tout migrant est un sujet de droit. Nous garantissons le strict respect des droits fondamentaux des migrants, quel que soit leur statut migratoire, et nous en refusons la criminalisation. Nous condamnons tout acte de xénophobie, de discrimination et de racisme.

L'Argentine sait que les motifs de la migration sont à trouver dans les forces de la mondialisation, dans les conditions structurelles et dans les politiques en place dans les pays d'origine et de destination.

C'est la raison pour laquelle nous ne concevons pas les migrants comme de simples facteurs de production, nous intéressant avant tout à leur dimension humaine, à leur condition de personnes ayant dû abandonner leur pays sous la poussée de ces forces. Nous les intégrons à l'économie, au marché du travail et à la production, mais nous les intégrons également sur le plan des droits sociaux et des droits du travail, de l'accès aux soins de santé et à l'éducation, de l'égalité de traitement, du respect de leur culture et de leur liberté au sens le plus large du terme.

La migration irrégulière encourage les inégalités de traitement et la précarité de l'emploi, et porte atteinte aux droits fondamentaux des personnes. Nous proposons par conséquent de concevoir la régularisation comme un facteur crucial de développement humain et d'intégration solidaire des migrants dans les sociétés de destination. La mise en place de mécanismes visant à faciliter la régularisation en Argentine a permis un recul notable du travail non déclaré ainsi qu'un accroissement de l'accès à la sécurité sociale. Nous mettons en garde contre les conséquences négatives des modalités d'admission des travailleurs migrants visant à en faire une main d'œuvre à bon marché et flexible. À cet égard, nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille adoptée en 1990.

Nous soutenons que les causes profondes des migrations internationales procèdent du sous-développement et ne trouveront de réponse que dans un ordre international plus juste, plus solidaire et plus équitable. C'est pourquoi nous devons aborder cette question de pair avec la défense d'un véritable développement de tous les pays.

Nous redisons que nous contestons l'attention insuffisante réservée à la proposition formulée par notre région par le Forum mondial sur les migrations internationales et le développement. Nous considérons que l'Assemblée générale est l'enceinte indiquée pour engager un débat global mondial à caractère politique sur la mobilité humaine universelle, qui débouche sur l'adoption d'une convention internationale sur les migrations internationales.

De même, la dimension des droits de l'homme doit constituer un axe transversal intégrant tous les mandats et programmes des organes et institutions du système des Nations Unies s'agissant des migrations internationales et de leurs causes structurelles. La

participation des organisations de la société civile aux débats en cours dans différentes enceintes sur les nouvelles tendances migratoires revêt une importance particulière, et peut enrichir ces discussions.

En conclusion, je voudrais signaler que la Déclaration de Buenos Aires, consacrée au présent dialogue, a récemment été présentée à la Conférence sud-américaine sur les migrations. Nous exhortons les Membres à accorder une attention particulière à la nouvelle façon de penser les migrations internationales qui se développe actuellement en Amérique du Sud et qui commence à s'implanter au sein de la CELAC.

M. Nduhuura (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué le présent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. L'adoption par consensus de la résolution 61/208 en 2006 a montré que les États Membres reconnaissent l'importance des corrélations entre migrations internationales et développement.

Le Dialogue nous offre une occasion unique de continuer à recenser les voies et moyens d'optimiser les avantages que présentent les migrations internationales pour le développement tout en en réduisant les inconvénients. Il est essentiel que nous procédions à un échange de vues sur une variété de questions importantes telles que la gouvernance en matière de migrations internationales, le rôle de la migration dans le développement durable et le rôle des Nations Unies et des États Membres dans la gestion des flux migratoires.

Le Dialogue fournit également un cadre dans lequel aplanir nos divergences, dans un sens Nord-Sud ou pays d'origine-pays de destination, en vue de tirer collectivement parti de la contribution apportée par les migrations au développement. Il intervient à un moment crucial, alors que nous nous rapprochons de l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et que les négociations sur le programme de développement pour l'après-2015 sont engagées.

L'Ouganda salue les efforts déployés par la communauté internationale pour aborder les différents aspects des migrations internationales et du développement, par la voie de diverses initiatives, à l'intérieur du système des Nations Unies comme par le biais d'autres processus, en particulier le Forum mondial sur la migration et le développement, les processus

régionaux et les organisations compétentes, comme l'Organisation internationale pour les migrations.

Nous reconnaissons et apprécions à sa juste valeur la contribution apportée par les migrants et les diasporas au développement socioéconomique de leurs pays d'origine et de résidence, en termes d'apport financier et intellectuel ainsi qu'en termes de transferts de compétences et de capital social. En Ouganda, les envois de fonds de la diaspora s'élèvent actuellement à quelque 800 millions de dollars par an et constituent une importante source de capitaux privés et de transferts d'argent. Le Gouvernement n'a de cesse que d'encourager la diaspora ougandaise à investir dans le développement du pays et s'apprête à émettre une obligation de la la diaspora.

Nous insistons dès lors sur l'importance de promouvoir des conditions permettant des transferts de fonds moins coûteux, plus rapides et plus sûrs tant dans les pays source que dans les pays d'accueil. L'Ouganda appelle la communauté internationale à s'engager davantage à respecter et protéger les droits fondamentaux de tous les migrants, conformément à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Nous voudrions aussi souligner l'importance d'une intensification des efforts de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains ainsi que de protection des civils.

L'un des moyens les plus efficaces d'y parvenir est de ratifier et de mettre en œuvre les instruments internationaux relatifs à la prévention et à la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains, ainsi que d'élaborer ou d'améliorer les politiques nationales et régionales de lutte contre le trafic des êtres humains.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour féliciter le Président d'avoir convoqué le présent Dialogue de haut niveau, aussi important qu'opportun, compte tenu de la place croissante que prend actuellement la question des migrations et du développement.

Les États Membres auront l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis dans le débat mondial sur les politiques de migration et d'aborder les prochains défis à relever. Avant d'aller plus loin, ma délégation voudrait se joindre à celles qui l'ont précédée pour présenter ses condoléances aux familles des victimes de la tragédie qui s'est produite près de l'île de Lampedusa en Sicile, et dans laquelle ont péri déjà plus de 100 migrants. La

Malaisie souhaite également s'associer à la déclaration qui a été faite par les Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Pays doté d'une position stratégique, dans la région de l'Asie du Sud-Est, et qui bénéficie d'une croissance économique soutenue, la Malaisie n'est que trop consciente du rôle que peut jouer la migration dans le processus de développement et des difficultés qu'engendre ce phénomène. Pour la Malaisie, la principale de ces difficultés est de trouver un équilibre entre nécessité de maximiser les avantages économiques de la migration et désir de protéger les intérêts de toutes les parties concernées. Nous pensons qu'il est fondamental, pour ce faire, de veiller à ce que les courants migratoires soient gérés de façon ordonnée. À cet égard, la politique malaisienne en ce qui concerne les travailleurs étrangers repose sur le postulat qu'il est nécessaire de gérer la migration en coopération avec les pays d'origine des migrants de façon à ce que tous y trouvent leur compte.

La Malaisie reconnaît la contribution importante qu'apporte la main-d'œuvre des migrants à la productivité d'un pays et à son développement économique. À cet égard, nous coopérons en permanence avec les pays d'origine afin de veiller à ce que la migration de travail bénéficie à toutes les parties prenantes concernées, en particulier aux pays d'origine et d'arrivée des migrants, aux employeurs, aux travailleurs migrants immatriculés et à la société civile. La migration est par nature un phénomène régional et mondial, qui exige par conséquent des efforts concertés, une entente mutuelle et des rapports de respect. En conséquence, la Malaisie attache beaucoup d'importance à la coopération régionale et internationale dans l'optique de la gestion des problématiques de migration.

La Malaisie estime que les avantages qu'entraîne le processus de mondialisation doivent profiter équitablement aux pays d'origine et aux pays d'arrivée des migrants. À cet égard, les politiques et mesures adoptées au niveau mondial doivent répondre aux besoins de toutes les parties, et être formulées et appliquées avec la participation efficace de toutes les parties concernées.

De même, la question des envois de fonds revêt une importance déterminante pour les migrants; elle est, en outre, en lien avec le développement mondial. À cet égard, je souhaite souligner que la Malaisie n'impose aucune restriction sur l'envoi d'argent par les travailleurs migrants dans leur pays. D'après des chiffres publiés par

la Banque mondiale en 2011, la Malaisie se classe dans les 20 premiers pays du monde en la matière, puisqu'elle compte au total 2,4 millions de migrants, lesquels ont envoyé en 2009 quelque 6,8 milliards de dollars, ce qui a contribué indirectement à la croissance des pays développés.

Pour terminer, je souhaite féliciter toutes les délégations d'avoir mené à bien les délibérations sur la Déclaration qui a été adoptée à l'ouverture du présent Dialogue de haut niveau (résolution 68/4). La Malaisie est déterminée à contribuer encore plus aux progrès de la migration internationale et du développement. S'agissant de la protection des droits fondamentaux des migrants, les travailleurs étrangers en Malaisie bénéficient d'une pleine protection de leurs droits, conformément à la législation malaisienne. La Malaisie, qui a participé à la négociation de la Déclaration, souhaite réaffirmer son engagement à cet égard, conformément à ses politiques et législations nationales.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant toute chose exprimer mes condoléances suite à la tragédie d'hier qui vient justement de coûter la vie à tant de migrants. L'Uruguay souscrit à la déclaration faite par la délégation des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Mon pays accorde une importance toute particulière au processus d'édification du programme mondial de développement pour l'après-2015, et en particulier aux négociations engagées dans ce cadre, particulièrement fondamentales puisque, en dépit des progrès enregistrés dans le Dialogue et le processus de concertation mondiale, des obstacles continuent de s'opposer à l'intégration de la thématique de la migration dans le cadre du développement et de politiques sectorielles plus larges, ainsi que dans les programmes mondiaux de développement.

Du point de vue des politiques migratoires, on n'est encore parvenu à aucune protection effective des droits fondamentaux des migrants, ni à une modification de fond de la perception qu'a le public du phénomène migratoire. En général, les mesures continuent d'être axées sur les questions de sécurité et de compétences, s'agissant du marché du travail, avec les difficultés qui en découlent en matière d'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil. Ce fait prend un relief particulièrement important au regard de la réalité d'une mobilité humaine en augmentation permanente et de sociétés toujours plus transnationales.

C'est la raison pour laquelle l'Uruguay considère le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement comme un cadre de décision devant permettre de parvenir à une conception stratégique de la migration dans le cadre du programme international pour l'après-2015. Aux yeux de notre pays il importe que le sujet de la migration soit abordé au sein du système des Nations Unies, et notamment reconnu comme élément de viabilisation du développement, en sus de la dimension des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes.

Il convient de reconnaître l'apport des migrants au développement local des collectivités d'accueil et l'importance cardinale des politiques d'insertion des migrants au sein de ces collectivités. Au cœur de ces politiques doivent figurer les droits de l'homme, dans le cadre de programmes combattant expressément la xénophobie, y compris sous l'angle de l'éducation.

De même, il faut ériger en priorité l'accès universel aux services de santé, ainsi qu'à la formation et à l'éducation, en particulier en matière de santé sexuelle et procréative, principalement à l'intention des jeunes, des femmes, des enfants et des autres catégories vulnérables. L'Uruguay souligne l'importance qu'il y a à promouvoir la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Nous reconnaissons que la corrélation entre migration et développement dépasse le simple aspect économique et qu'elle doit être abordée globalement, y compris dans ses dimensions humaine, sociale, culturelle et environnementale, étant entendu que la relation entre migrations, développement et droits de l'homme n'est pas couverte dans un débat borné à la question des transferts de fonds, apports de capitaux privés ne pouvant en aucune manière être considérés comme faisant partie de l'aide publique au développement.

Nous insistons sur la nécessité de canaliser les débats sur les questions migratoires dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, tout en évitant, il importe de le souligner, les doubles emplois, en créant au sein de l'Organisation un nouvel organisme chargé des migrations en parallèle avec l'Organisation internationale pour les migrations, unique mécanisme international doté de compétences exclusives en matière de migration et d'une composition quasi universelle. De même, il est nécessaire d'intensifier les efforts de coordination entre les différentes instances existantes, dont la légitimité, il convient de le redire,

est directement fonction de la mesure dans laquelle elles peuvent traduire démocratiquement les apports de toutes les régions en matière migratoire.

M^{me} Byaje (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord présenter mes sincères condoléances aux familles des victimes qui ont péri hier au large de l'île de Lampedusa au cours d'un voyage dans lequel ils avaient placé leurs espoirs d'un avenir meilleur. De telles tragédies nous rappellent notre obligation morale d'aider les plus vulnérables et appellent des efforts concertés pour atténuer les répercussions négatives de la migration et les risques qui y sont associés. Ma délégation s'aligne sur la déclaration faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine et approuve la position de l'Union africaine et des pays les moins avancés.

Je voudrais d'emblée remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé de manière opportune le présent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui montre que la question de la migration est désormais au cœur du débat sur les politiques de développement après avoir été négligée pendant des décennies. Ces dernières années, les migrations ont presque toujours été décrites par les acteurs du développement en des termes généralement négatifs et considérées comme un des problèmes que le développement doit régler dans le monde.

Néanmoins, aussi loin que l'on peut remonter dans l'histoire, il y a toujours eu un lien entre migration et développement, dans les pays d'origine comme dans les pays de destination. Il est grand temps que le rôle positif que la migration peut jouer dans le processus de développement soit reconnu, de même que la contribution des travailleurs migrants, grâce aux envois de fonds, au transfert de connaissances et de compétences et à la création de réseaux transnationaux.

Dans le cadre du présent Dialogue de haut niveau, je voudrais réaffirmer ce que les orateurs précédents ont dit en ce qui concerne les droits des travailleurs migrants. Nous devons admettre que les migrants sont des moteurs d'innovation. Les pays doivent donc renforcer la protection des droits des migrants sur le lieu de travail. Le moment est venu pour les États Membres de débattre des migrations internationales et du développement de manière plus constructive et différente. Nous devons nous attaquer aux problèmes réels rencontrés par les migrants, notamment au fait que les migrants sont l'objet de de discrimination, de

xénophobie et de racisme, qui entraînent la perte de nombreuses précieuses vies humaines. Il est urgent et pertinent d'essayer de faire avancer le débat en appelant les États Membres à intégrer la question des migrations à leurs débats de politique générale. Nous devons nous attaquer à cette question, sans perdre de vue qu'il s'agit d'êtres humains, et en particulier des personnes les plus vulnérables dans nos sociétés, surtout les femmes et les enfants, qui ne sont en aucun cas des criminels mais des personnes qui cherchent à surmonter des conditions difficiles en explorant de nouveaux horizons pour un avenir meilleur.

La mobilité humaine doit donc être reconnue comme un élément fondamental des libertés individuelles. Nous devons fermement condamner la politisation de la question des immigrants. En effet, certains pays examinent la question des migrations à travers un prisme politique, les personnalités politiques modifiant les politiques migratoires pour servir leurs propres objectifs politiques. Cela a des répercussions négatives sur les immigrants dans le monde entier. Les gouvernements des pays africains doivent viser une approche globale de la migration, notamment par la mise en place de partenariats et en veillant à mener une action coordonnée pour renforcer les capacités, y compris la gestion des migrations. À cet égard, la société civile devra jouer un rôle déterminant. Il importe de souligner la force des partenariats et de la coopération stratégique et d'insister sur l'objectif essentiel : parvenir à une égalité de traitement et garantir les droits fondamentaux des migrants et les droits des travailleurs migrants.

Je voudrais simplement mentionner quelques mesures prises par mon pays en vue de s'attaquer à cette question. Le Rwanda respecte les personnes, quel que soit leur pays d'origine. À cet égard, le Rwanda a mis en place une politique d'exemption de visa pour les Africains voulant se rendre au Rwanda. Un ressortissant de n'importe quel pays africain n'a pas besoin de visa pour entrer au Rwanda. Par ailleurs, les ressortissants de tout pays membre de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), une instance sous-régionale dont le Rwanda est membre, bénéficient automatiquement d'un permis de travail et, à compter de janvier 2014, les citoyens de pays membres de la CAE auront simplement besoin d'une pièce d'identité ordinaire pour voyager dans les pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Grâce à la suppression des politiques nuisibles de discrimination, qui étaient la cause profonde de l'émigration au Rwanda, la tendance s'est inversée en

matière de migration. En effet, toutes les raisons d'avoir peur ayant été éliminées, nous assistons actuellement à une arrivée massive de Rwandais de la diaspora, qui retournent volontairement dans leur patrie. Depuis 1994, plus de 3,4 millions de personnes ont été rapatriées et ont bénéficié d'une aide pour se réintégrer à leurs communautés. Le 30 juin, la clause mettant fin au problème des réfugiés rwandais est entrée en vigueur, et des mécanismes ont également été mis en place pour aider les Rwandais qui souhaitent rester à l'étranger à participer à la vie du pays.

Enfin, la promotion de relations internationales fondées sur le respect mutuel, la coopération et des échanges économiques présentant des avantages mutuels attire de nombreux travailleurs migrants de pays voisins. Le Rwanda bénéficie grandement des envois de fonds de la diaspora. L'année dernière, leur montant a atteint 175 millions de dollars. Toutes ces initiatives préconisent au niveau mondial l'intégration de la question des migrations et du développement dans le programme de développement pour l'après-2015 afin d'atténuer les répercussions de son absence des objectifs du Millénaire pour le développement.

M. Tupouniua (Tonga) (*parle en anglais*) : La délégation du Royaume des Tonga remercie le Président d'avoir convoqué ce deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, et félicite le Secrétaire général d'avoir fait figurer cette question essentielle dans son rapport intitulé « Une vie de dignité pour tous » (A/68/202). La délégation tongane s'associe aux autres délégations qui ont adressé leurs condoléances et prières aux familles des victimes suite à la tragédie survenue hier au large de l'île italienne de Lampedusa. Ma délégation s'associe également à la déclaration faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement a eu lieu il y a sept ans. Il avait attiré l'attention du monde sur les liens entre migrations internationales et développement. Nous avons en effet une occasion importante d'examiner les progrès accomplis jusque-là aux niveaux national, régional et mondial tout en nous concentrant sur l'ensemble de questions et problèmes existants auxquels il faut encore faire face.

Les Tonga sont un pays d'origine de migrants; en fait il y a plus de Tongans vivant à l'étranger que dans notre pays. En tant que pays de transit et d'accueil, les Tonga sont parfaitement conscientes que la migration

internationale est une réalité multidimensionnelle qui joue un rôle important dans le développement des pays d'origine, de transit et de destination.

L'économie des Tonga, qui repose sur les envois de fonds des migrants, est parvenue à maturité; les envois de fonds représentent 39 % du produit intérieur brut. Les envois de fonds constituent ainsi une source importante de capitaux privés et une contribution importante à notre économie. Ils améliorent la répartition des revenus, font reculer la pauvreté et favorisent l'épargne. Ils stimulent également les activités commerciales avec des niveaux plus élevés d'investissements dans l'éducation et la formation professionnelle.

Néanmoins, ces dernières années, le volume des envois de fonds ayant baissé, principalement à cause de la crise financière et économique mondiale, nous devons nous demander quels mécanismes peuvent être mis en place pour atténuer les effets de cette baisse sur les migrants et leur famille. À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour l'action exemplaire menée par l'Organisation internationale pour les migrations, en particulier son bureau à Canberra (Australie), avec lequel les Tonga travaillent en coopération étroite.

La mobilité de la main-d'œuvre est un moyen important de tenir les engagements pris au titre des stratégies favorables aux pauvres, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres engagements mondiaux visant la mise en œuvre et la promotion de stratégies nationales de développement durable et, en particulier, la réalisation de progrès dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Afin de favoriser une mobilité accrue de la main-d'œuvre, il faut s'attacher à accroître le niveau d'investissement dans le développement de compétences qui peuvent être transférées.

Pour des pays comme les Tonga, la migration des personnes hautement qualifiées a eu un impact sur les efforts de développement, ce qui nous a amenés à considérer la question de la migration circulaire. Au niveau régional, des mécanismes ont été mis en place pour procéder à la reconnaissance des qualifications existant dans la région de l'océan Pacifique. Cela inclut une relation bénéfique réciproque avec nos partenaires de développement, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, grâce à des programmes de travail saisonniers qui permettent aux travailleurs tongans de trouver un emploi temporaire dans ces pays, contribuant ainsi tant à la production économique qu'aux économies résultant de l'envoi de fonds aux pays. Cette même initiative

est également envisagée avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée et son industrie minière.

Tout en reconnaissant le lien important entre les migrations internationales et le développement, les Tonga sont bien conscientes des défis sociaux et culturels y afférents. Il faut donc accorder un appui au niveau régional pour traiter de certaines de ces questions telles que le nombre croissant de personnes expulsées et ses conséquences.

Notre expérience quant à la nature intersectorielle des migrations internationales nous a incités à aborder cette question d'une manière cohérente, globale et équilibrée, tout en intégrant le développement dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales et en respectant les droits de l'homme. Nous reconnaissons également la nécessité d'examiner le rôle des facteurs environnementaux dans la migration.

Les Tonga appuient l'appel lancé en faveur d'une analyse fiable des statistiques et des données sur la migration, ainsi que, le cas échéant, des contributions des migrants au développement des pays d'origine et de destination. Cette analyse pourrait faciliter d'élaboration d'une politique et d'un processus décisionnel fondés sur la connaissance des faits pour tous les aspects du développement économique, social et environnemental.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance pour les efforts et l'assistance fournis par nos institutions régionales du Pacifique et pour la coopération mise en place avec divers organismes des Nations Unies pour améliorer les prestations des institutions et des cadres existants, ainsi que pour les partenariats établis avec les parties prenantes impliquées dans les migrations internationales et le développement tant au niveau régional que mondial. Cela inclut un appui régional et international aux efforts nationaux visant à prévenir et combattre la traite des personnes et à protéger les victimes de cette traite.

Enfin, les Tonga tiennent à souligner l'appui et la coopération étroite consentis par la société civile face aux défis et aux perspectives afin de trouver des réponses adéquates à la question des migrations internationales. Par ailleurs, les Tonga encouragent la promotion du bien-être des migrants et leur intégration dans la société, en particulier dans des moments d'extrême vulnérabilité, et sollicitent l'appui de la communauté internationale à ces efforts.

Le Président par intérim : Conformément à la résolution 47/4 de l'Assemblée générale en date

du 16 octobre 1992, je donne la parole à l'Observateur de l'Organisation internationale pour les migrations.

M. Swing (Organisation internationale pour les migrations) : Avec votre permission, Monsieur le Président, je parlerai d'abord en ma qualité de Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations et ensuite comme Président du Groupe mondial sur la migration.

(l'orateur poursuit en anglais)

C'est un grand honneur de participer, au nom de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), au deuxième Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur cette question. En tant que principal organisme chargé de la question des migrations, l'OIM comprend 151 États membres et emploie environ 9 000 personnes déployées dans 470 lieux d'affectation dans 175 pays et travaillant sur environ 3 000 projets par an. Tous les jours, l'OIM aide des gouvernements et des millions de migrants et leur famille partout dans le monde, y compris ceux qui sont pris dans les désastres que le monde connaît actuellement. Nous avons donc une vision très claire de l'importance immense et grandissante de la migration.

La migration est une mégatendance du XXI^e siècle. Nous savons que des emplois ne seront pas pourvus, des compétences ne seront pas disponibles et des économies ne prospéreront pas sans la libre circulation des personnes. Ainsi, en cette époque où les déplacements humains sont les plus importants de l'histoire, nous ne pouvons plus penser à nos économies, à nos sociétés et à nos cultures sans penser à la mobilité humaine. Aujourd'hui, la migration est une réalité universelle, que nous soyons migrants ou non. La visibilité et la pertinence croissantes de la migration se reflètent également dans l'expansion de notre organisation. Depuis le début du siècle, le nombre de nos membres a presque doublé, passant de 90 à 151 comme je l'ai dit tout à l'heure.

La migration nous affecte tous. En tant que communauté mondiale, nous avons fait beaucoup de chemin depuis le premier Dialogue de haut niveau de 2006, mais il y a encore une longue route à parcourir. Il y a sept ans, l'intérêt porté à la migration n'en était qu'à ses débuts. Depuis, grâce au Forum mondial sur la migration et le développement, au Groupe mondial sur la migration et au leadership dynamique du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Peter Sutherland, ainsi qu'aux forums pertinents et autres, le discours

sur la migration a reconnu les liens fondamentaux qui existent entre migration et développement et l'impératif afférent de protéger les droits fondamentaux des migrants afin qu'ils puissent réaliser tout leur potentiel de développement.

Il est frappant de constater que les défis du XXI^e siècle commencent à se ressembler partout dans le monde. La concurrence pour l'emploi, les compétences et les talents est désormais un phénomène mondial, de même que la nécessité de gérer les inégalités, la diversité et la cohésion sociale et de s'adapter à une planète de plus en plus mobile et urbanisée.

Le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement se déroule au milieu de débats sur la forme que prendra le programme de développement mondial pour l'après-2015. Il se déroule également dans le contexte de récits quotidiens sur les souffrances terribles et inutiles des migrants. Nombre d'entre eux, comme cela a été le cas à Lampedusa il y a quelques jours, périssent en mer ou le long de frontières, tandis que d'autres sont confrontés au rejet et au racisme de leurs communautés d'accueil.

Bref, si les migrations s'accompagnent d'un potentiel de développement considérable, rien ne garantit des résultats positifs, tant pour les migrants que pour les pays d'origine et de destination. Les migrations font partie intégrante du développement mais ne sauraient s'y substituer. Les migrants peuvent cependant être également des agents du développement, sans pour autant en être tenus pour responsables. Les résultats positifs des migrations dépendent de la protection des droits de l'homme des migrants. Pour cela, nous avons besoin de collaboration et de partenaires.

Mais aujourd'hui en fait, une trop grande partie des migrations est entre les mains des trafiquants et des passeurs. Si nous continuons à durcir les régimes de visa, à ériger des murs, à rendre l'intégration impossible pour les migrants et à rendre également impossible la libre circulation des personnes entre les sociétés, un nombre de plus en plus grand de personnes se tourneront vers les trafiquants et les passeurs. Les droits de l'homme et du travail de trop de migrants sont violés. Trop de migrants doivent faire un travail bien en dessous de leurs qualifications. Et les salaires de trop de migrants sont soumis à des frais de recrutement exorbitants, des frais qui devraient aller aux agences de recrutement. Et – c'est triste à dire – les migrants

arrivent souvent à améliorer leur condition malgré les politiques gouvernementales, et non pas grâce à elles.

À l'OIM, nous croyons que ce dialogue de haut niveau est la parfaite occasion de mettre en lumière la question des migrations et de leur contribution au développement, ainsi que le lien qui existe entre migration et développement, et d'améliorer la gestion des migrations tout en maintenant la question des droits et du bien-être des migrants au cœur du débat.

Je crois que nous sommes ici aujourd'hui parce que les migrants sont importants. Il est toutefois paradoxal qu'au moment où la mobilité humaine est la plus grande de l'histoire connue, un grand sentiment anti-migrants se fait jour dans une grande partie du monde, surtout dans les pays de destination et, hélas, même dans les pays traditionnels d'immigration.

Quand les migrants arrivent dans un pays, ils transportent avec eux beaucoup plus qu'une valise. Ils apportent également de nouveaux talents, une expérience, de nouvelles perspectives et un élément catalyseur dont la société a besoin. Chaque migrant a quelque chose d'unique à offrir. Comme l'ont dit nombre de pays ayant participé à notre récente Conférence ministérielle sur la diaspora à Genève, une diaspora mondiale bien éduquée et bien connectée regroupe des personnes compétentes susceptibles de fournir des ressources sous forme de transferts de fonds. Ces personnes possèdent également un savoir-faire et des contacts, et rentrent chez elles de temps en temps. En fin de compte, ces communautés transnationales sont des acteurs de développement. Tous les gouvernements ont le devoir de dissiper les stéréotypes dangereux et les mythes destructeurs à propos des migrants. Cela suppose de sensibiliser l'opinion publique à la contribution éminemment positive des migrants au regard de l'histoire et de lui fournir des informations à ce sujet.

La migration est une nécessité pour certains, un rêve pour beaucoup et une réalité pour tous les États. Je voudrais évoquer six domaines auxquels, de l'avis de l'OIM, il faudra accorder toute l'attention voulue dans les années à venir.

Premièrement, un changement radical de l'idée que se fait l'opinion a des migrants et de la migration est nécessaire. La migration n'est pas un problème à résoudre; c'est un processus à gérer de façon responsable et humaine. Deuxièmement, nous devons investir dans les politiques migratoires fondées sur des faits. Pour ce faire, il faut améliorer la qualité de la recherche et de la

collecte de données sur la migration. Troisièmement, la migration doit être considérée comme un élément clef du développement et de l'ensemble de la planification sectorielle à tous les niveaux aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Quatrièmement, les droits fondamentaux de tous les migrants doivent être protégés, indépendamment de leur statut.

Cinquièmement, il faut gérer les migrations en situation de crise. Nous avons mis sur pied le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire sur la base de notre expérience en Libye, où nous avons permis à près de 250 000 travailleurs migrants de rentrer chez eux dans 54 pays, avec l'aide de notre partenaire, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Toutefois, nous avons découvert après les avoir ramenés à la maison que nous avions épuisé notre panoplie de moyens. Ils avaient besoin d'écoles, ils avaient besoin de cliniques. Nous devons simplement être mieux organisés afin d'aider les migrants à l'avenir, et nous pensons que notre Cadre, qui est déjà opérationnel, servira justement à cela.

Enfin, il y a le domaine de la cohérence des politiques et du renforcement des capacités, une des raisons pour lesquelles nous sommes ici pendant ces deux jours. À l'OIM, nous sommes pleinement disposés à œuvrer avec tous ceux qui le souhaitent en vue de renforcer la coopération dans le domaine de la migration.

Je propose une dernière réflexion. La migration est inévitable. Compte tenu des tendances démographiques, nous savons que nombre de sociétés développées auront besoin de dizaines de millions de travailleurs dont elles ne disposeront tout simplement pas. La plupart d'entre eux viendront de l'hémisphère Sud, et si nous n'éduquons ni n'informons nos populations sur cette question, les travailleurs migrants ne bénéficieront pas de l'accueil nécessaire pour mettre leur potentiel au service du pays d'accueil. La migration est également indispensable pour que nos économies et nos sociétés prospèrent, et elle est souhaitable si nous mettons en œuvre les bonnes politiques.

Je souhaite à présent, au nom du Groupe mondial sur la migration, donner lecture de sa déclaration, qui a été négociée pendant de nombreux mois et qui représente les vues de 15 organismes des Nations Unies et de l'Organisation internationale pour les migrations. Il se trouve que je préside le Groupe en ce moment.

Le Groupe mondial sur la migration a été créé avant le premier Dialogue de haut niveau de 2006 dans le but de succéder au Groupe de Genève sur les migrations. Aujourd'hui, il s'agit du principal mécanisme de coordination interorganisations sur la migration, qui englobe 15 entités du système des Nations Unies, ainsi que l'Organisation internationale pour les migrations. Il vise à promouvoir tous les instruments et normes internationaux et régionaux pertinents relatifs aux migrations. En réunissant les directeurs d'organisations, le Groupe mondial sur la migration vise également à favoriser des approches plus cohérentes, plus globales et plus coordonnées en vue d'optimiser les avantages et de relever les défis de la migration.

C'est la deuxième fois en 2013 que nous débattons du thème des migrations internationales et du développement au cours d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale. Nous pensons qu'il est essentiel que les migrants – qui sont les principaux protagonistes du débat sur la migration et le développement – doivent être au centre de notre attention. Les migrants ne sont pas des marchandises ou des facteurs de production. Ce sont des mères et des pères qui cherchent une vie meilleure pour leurs familles. Ce sont des jeunes qui utilisent leurs talents pour réaliser leurs rêves et leurs ambitions. Ce sont des individus qui tentent d'échapper à la discrimination, au piège de la pauvreté et aux conflits. Ce sont des voisins, des parents, des amis, des employeurs ou des collègues de chacun d'entre nous dans cette salle. Beaucoup parmi nous sont aussi des migrants ou des enfants de migrants. C'est dans cet esprit que le Groupe mondial sur la migration appelle à adopter une vision de la migration et du développement qui soit humaniste et fondée sur les droits de l'homme.

Notre principal message à ce Dialogue de haut niveau et au-delà est que la migration constitue indéniablement un facteur de développement global et durable, pour les individus comme pour les sociétés. La gestion des migrations internationales, fondée sur la protection et le respect des droits humains et du travail de tous les migrants, indépendamment de leur statut, contribuera à faire de la migration une expérience sûre, productive et enrichissante pour les migrants et leurs familles. Il nous faut des politiques et lois migratoires prenant en considération l'ensemble du processus de la migration et cohérentes avec d'autres secteurs politiques. Il nous faut une coopération ouverte à tous, transparente et responsable aux niveaux bilatéral, régional et mondial. Ce n'est qu'alors que nous pourrions profiter également des gains substantiels que la migration offre aux pays

dont les migrants sont originaires, qu'ils traversent, et où ils vivent et travaillent.

Les expériences des hommes, des femmes, des jeunes et des vieux qui émigrent sont variées. Le lieu d'origine d'un migrant et sa destination, son statut migratoire, son secteur professionnel, ses conditions de travail, sa santé, y compris éventuellement un handicap, et son identité culturelle et ethnique – tous ces facteurs auront une influence sur l'expérience migratoire de chaque individu. En conséquence, il n'y a pas d'histoire simple et unique de la migration applicable à tous. Nous devons reconnaître la diversité des biographies, des capacités, des besoins et des vulnérabilités de tous ceux que nous appelons globalement des migrants.

Dans le même temps, cependant, nous pouvons identifier des principes, des bonnes pratiques et des priorités politiques universels pertinents dans le domaine des migrations. Tous les migrants, indépendamment de leur statut juridique, ont droit à la protection, au respect et à la jouissance de leurs droits fondamentaux et du travail, qui sont inaliénables. Comme le dit la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

Le Dialogue de haut niveau de 2013 est pour les États et la communauté internationale dans son ensemble une occasion exceptionnelle d'ancrer fermement le débat sur les migrations internationales et le développement sur les trois principes fondamentaux – droits de l'homme, l'égalité et durabilité – qui sont au cœur du futur programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Ensemble, nous pouvons jeter les bases d'une meilleure gestion des migrations fondée sur les droits, permettant d'améliorer les effets de la migration internationale sur le développement humain pour les migrants et les États.

Projetons-nous rapidement dans quelques années. Imaginons que nous sommes à nouveau réunis dans cette salle, par exemple pour le prochain Dialogue de haut niveau. Que pourrions-nous espérer avoir atteint? Quel monde voulons-nous pour les migrants de l'avenir?

Tout d'abord, dans quelques années, nous souhaiterions travailler dans un monde dans lequel tous les États seront attachés, à la fois en droit et en pratique, aux droits de l'homme et du travail des migrants et des membres de leur famille, en particulier les plus vulnérables. Le changement serait visible dans le fait que les gouvernements auront amélioré l'accès

aux filières de migration régulières pour répondre aux besoins réels du marché du travail et garantir le regroupement familial. Moins de migrants croupiraient dans les centres de détention, et aucun d'eux ne serait un enfant ou un adolescent. La traite et l'exploitation des migrants auront été réduites de manière considérable, et les responsables seraient davantage poursuivis en justice. L'on noterait une chute vertigineuse des crimes de haine et de la violence contre les migrants, ainsi que des violences et mauvais traitements sur le lieu de travail et à l'encontre des migrants en transit.

Nous voudrions voir davantage d'institutions nationales de défense des droits de l'homme disposer de mandats et de services consacrés aux migrants. De même, nous voudrions voir davantage d'organes de coordination interministérielle et intersectorielle traiter de la question de la migration selon une approche de l'ensemble des acteurs publics. Des mécanismes efficaces seraient mis en place pour répondre aux besoins humanitaires des migrants, en particulier des migrants en situation de crise. Tous les migrants et les membres de leur famille, quel que soit leur statut, auraient accès à des soins de santé, notamment à la santé procréative et sexuelle et aux droits liés à la procréation, à l'éducation, au logement, à la sécurité et à la protection sociale, ainsi qu'à d'autres services de base.

Les femmes migrantes, notamment les travailleuses domestiques, auraient alors les moyens de pouvoir jouir pleinement de leurs droits. Les migrants disposeraient de leur propre capacité organisationnelle pour défendre et faire valoir leurs droits, et les syndicats continueraient d'œuvrer et d'intervenir en faveur du respect des normes relatives au travail applicables aux travailleurs migrants. Les migrants auraient accès à un travail productif et décent et les employeurs et les agences de recrutement privées adopteraient des pratiques de recrutement équitables et respecteraient la législation du travail. Élément peut-être le plus important à cet égard, la valeur, la dignité et les contributions individuelles et intrinsèques des êtres humains que sont les migrants – femmes, hommes, filles et garçons – seraient reconnues et appréciées comme il se doit.

Deuxièmement, nous espérons disposer d'un nouveau texte de référence pour le développement mondial, qui fasse fond sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les renforce. Ce texte, nous l'espérons, mettra fin au silence des objectifs du Millénaire pour le développement s'agissant des

questions relatives aux migrations. Il traduira la prise de conscience du fait que la question de la migration ne se limite pas à un axe Sud-Nord mais contribue à un développement durable, équitable et sans exclusive dans tous les pays et dans toutes les régions.

D'ici à quelques années, nous espérons avoir mis en œuvre un nouveau partenariat pour la migration dans le cadre d'un partenariat mondial renouvelé pour le développement. Ce partenariat pourrait être évalué à l'aune du nombre des plans de développement, des politiques du travail et de l'emploi, des programmes de protection sociale, des politiques relatives à l'éducation et à la santé, ainsi que des politiques d'inclusion en matière d'investissement, de commerce et de finance qui prendront systématiquement en compte les migrants, notamment les plus pauvres et les plus vulnérables, grâce à des processus participatifs et responsables. Parmi les autres indicateurs de nos progrès pourraient figurer des coûts de recrutement réduits en amont, l'abaissement du coût des transferts de fonds, l'augmentation du nombre de visas à entrées multiples et de doubles citoyennetés, ainsi que des mécanismes supplémentaires pour reconnaître les qualifications obtenues à l'étranger. Tout cela permettrait de garantir que la mondialisation de la personne humaine se fasse au même rythme que la mondialisation des échanges.

Nous espérons que, dans l'intervalle, le dialogue, la coopération et les partenariats pour les migrations internationales auront grandi, prospéré et gagné en ouverture et en responsabilité. Notre désir est de voir le Forum mondial sur la migration et le développement continuer de faire progresser la compréhension et le consensus concernant la migration et le développement. Le Forum pourrait également se servir de sa position pour promouvoir tous les instruments et normes internationaux dans le domaine de la migration. Nous encourageons les processus consultatifs régionaux sur la migration à continuer d'élargir leurs programmes de travail et le cercle de leurs participants.

Le Groupe mondial sur la migration se tient prêt à continuer d'appuyer le Forum et à étudier les synergies que permettrait une collaboration future. Nous voudrions que soient signés et appliqués un plus grand nombre de programmes régionaux de mobilité et d'accords sur la migration du travail qui prennent en compte et respectent les droits de l'homme et du travail des travailleurs migrants et de leurs familles. Par-dessus tout, nous aimerions que soient mis en place aux niveaux mondial, régional et national des mécanismes

qui promeuvent la contribution et la participation des migrants et, plus globalement, de la société civile.

Ce ne sont là que quelques-uns des indicateurs de progrès que nous proposons à l'examen de l'Assemblée dans le cadre de ses négociations sur l'avenir de la migration. Le Groupe offre son soutien à tous les États et autres acteurs et organismes impliqués dans cet effort. Nous avons formulé en détail nos recommandations dans un document de position sur le Dialogue, disponible sur le site Internet du Groupe. Je saisis également cette occasion pour remercier tous ceux qui ont pris part à la manifestation parallèle que nous avons organisée aujourd'hui. Le Secrétaire général Ban Ki-moon nous a fait l'honneur de nous rejoindre pour discuter des priorités et de l'orientation future des travaux du Groupe mondial sur la migration.

Pour conclure, je me permettrai d'appeler une nouvelle fois à la mise en place d'une gouvernance de la migration axée sur les migrants et qui considère les droits de l'homme et le développement comme les deux faces d'une même médaille. Nous nourrissons l'espoir que ce deuxième dialogue de haut niveau aboutira à un programme d'action pour la protection des droits de tous les migrants, le rôle de la migration dans le développement, la réduction des coûts de la migration et la coopération à tous les niveaux sur les questions liées aux migrants. Le Groupe mondial sur la migration est foncièrement déterminé à participer à cet effort et nous assurons tous les membres de notre plein appui.

Le Président par intérim : Conformément à la résolution 56/90 en date du 12 décembre 2001, je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Organisation internationale de droit du développement.

M^{me} Arenas (Organisation internationale de droit du développement) (*parle en anglais*) : L'Organisation internationale de droit du développement (OIDD), seule organisation intergouvernementale consacrée exclusivement à promouvoir l'état de droit, se félicite de la tenue de cet important dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

Les migrants ont joué et jouent toujours un rôle majeur dans le développement mondial. Leur contribution au développement socioéconomique des pays de destination, de transit et d'origine est indéniable, bien qu'elle ne soit pas toujours pleinement reconnue. Les avantages potentiels de la migration sont trop souvent minés par la discrimination, le traitement

inique et les violations des droits de l'homme dont souffrent les migrants.

L'OIDD tient à exprimer ses plus profondes condoléances aux familles de ceux qui ont péri en Méditerranée hier. Les vies perdues en mer au large de Lampedusa sont un symbole fort d'une mondialisation tragique de la misère humaine. Pour des millions de personnes dans le monde, la migration représente le seul espoir d'échapper à une pauvreté et à une violence dévastatrices. Or les migrants, notamment les femmes et les enfants, comptent parmi les personnes les plus vulnérables du monde et sont victimes d'exploitation, de mauvais traitements et d'accidents mortels. La tragédie de Lampedusa ne rend que plus indispensable la nécessité de promouvoir une culture mondiale de justice et de développement.

L'OIDD appuie l'engagement pris dans la Déclaration (résolution 68/4) d'œuvrer à la mise au point d'un programme efficace et inclusif pour les migrations internationales, qui intègre le développement et respecte les droits de l'homme. Elle est fermement convaincue que l'état de droit doit être la clef de voûte de ce programme. Les droits de l'homme sont universels et intrinsèques, quel que soit le statut migratoire des personnes. Le respect des droits de l'homme et de l'état de droit peut permettre d'obtenir des résultats plus positifs et plus durables pour tous en matière de développement, notamment pour les migrants.

L'an dernier, l'Assemblée générale a adopté la résolution 67/1, une résolution importante qui reconnaît que « l'état de droit et le développement sont fortement interdépendants et se renforcent mutuellement ». Concernant la migration, il importe de rappeler deux aspects fondamentaux de l'état de droit : l'égalité devant la loi et l'équité dans l'application de la loi. L'égalité et la non-discrimination doivent se traduire par des lois, des politiques et des réglementations justes qui font progresser l'état de droit et protègent les droits des migrants. Malheureusement, il est fréquent que les migrants fassent l'objet de discrimination voire d'incrimination.

Mais il ne suffit pas de disposer de lois et de réglementations justes. Les migrants issus de groupes vulnérables en particulier sont les victimes les plus fréquentes de toute une série d'abus, auxquels vient s'ajouter la marginalisation. Les femmes et les filles, groupe qui représente la moitié des migrants dans le monde, sont particulièrement susceptibles de faire l'objet de discrimination, de violence et d'exploitation.

S'il est un domaine dans lequel l'état de droit peut sans conteste être très utile, c'est l'amélioration de l'accès des migrants à la justice. Pour garantir l'accès à la justice, il est impératif de prendre les mesures concrètes qui permettront d'éliminer les barrières qui se dressent devant les personnes en situation vulnérable. Dans le cas des femmes migrantes, la création de canaux clairement identifiés d'assistance et de protection, associant les communautés locales, qui leur fournissent des informations, une assistance psychologique ou juridique et un hébergement en cas de danger, leur permettra de pouvoir compter sur une justice accessible qui les protégera dans des pays qui ne sont pas les leurs.

Par ailleurs, des régimes de droit justes, fondés sur les principes fondamentaux des droits de l'homme que sont la participation, la responsabilité, la non-discrimination, l'égalité et l'autonomisation, peuvent être des moteurs puissants pour les migrants, par exemple grâce au recours à des techniques d'autonomisation juridique, à l'éducation juridique et à la sensibilisation aux questions juridiques.

L'OIDD se félicite que la Déclaration reconnaisse de manière explicite la nécessité de prévenir et de combattre les trafics. De par notre expérience, nous savons qu'il est important de mettre les législations nationales sur la traite des êtres humains en conformité avec les normes internationales, et qu'il est tout aussi essentiel de mettre en place les capacités régionales nécessaires pour les secteurs judiciaires et pénaux impliqués dans les poursuites engagées dans les dossiers de traite d'êtres humains, et de renforcer l'accès à la justice des victimes et des groupes à risque.

L'état de droit et les droits de l'homme peuvent améliorer la vie des migrants vulnérables, en particulier des femmes. L'OIDD est convaincue qu'autonomiser ces groupes et leur permettre de disposer d'un accès plus large à la justice conduira à un développement plus durable et véritablement pour tous.

Tandis que l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 se rapproche, l'OIDD est déterminée à jouer son rôle et à aider la communauté internationale à formuler un programme qui fasse une place à l'état de droit, aux droits de l'homme et à la justice afin d'aboutir à un développement sans exclusive, juste et durable pour tous, y compris les migrants.

Le Président par intérim : Conformément à la résolution 477 (V) du 1^{er} novembre 1950, je donne

maintenant la parole à l'observatrice de la Ligue des États arabes.

M^{me} Elfergany (Ligue des États arabes) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par me joindre aux orateurs qui m'ont précédée et exprimer nos plus sincères condoléances aux familles des personnes qui ont trouvé une mort tragique hier au large des côtes de Lampedusa.

C'est un honneur pour moi que de représenter aujourd'hui le secrétariat général de la Ligue des États arabes au présent Dialogue, cet important évènement sur la question des migrations à la préparation duquel tous les pays et organisations ont consacré une grande attention.

Convaincue de l'importance de la coordination entre les forums internationaux et multilatéraux sur les migrations et le développement, la Ligue des États arabes, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a tenu les 14 et 15 juin, dans le respect d'une approche arabe unifiée, une réunion de consultation régionale des États arabes sur les migrations internationales et le développement dans la région arabe. Cette réunion qui a eu lieu au siège de la Ligue, au Caire, a vu la participation de responsables venus de 15 pays de la région arabe, de représentants d'autorités en charge des affaires des migrants et des expatriés, du travail et des communautés vivant à l'étranger, ainsi que de membres d'organisations de la société civile régionales et internationales et d'un certain nombre d'experts.

La déclaration finale adoptée à l'issue de la réunion est axée principalement sur les migrations internationales dans la région arabe et sur les principaux problèmes de développement rencontrés. Une version détaillée de cette déclaration est disponible sur les sites Web de la Ligue des États arabes, de l'OIM et de la CESAO, et des copies ont été distribuées dans la salle. La déclaration porte sur les moyens de protéger les droits de l'homme et d'améliorer les conditions des travailleurs migrants et souligne l'importance de la coordination aux niveaux régional et international en matière d'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées, compte tenu notamment du fait que leur nombre ne cesse de croître en raison de la situation qui règne actuellement dans certains pays arabes de la région.

La déclaration met l'accent sur plusieurs autres points. Parmi eux, je relèverai l'importance de renforcer

le rôle des communautés émigrées dans la planification et la réalisation du développement grâce au transfert des compétences, à l'établissement de partenariats et de réseaux de communication entre ces communautés et leurs interfaces dans la région arabe, et à l'utilisation optimale des nouvelles technologies de communication pour garantir l'accès à de meilleures informations sur les possibilités d'emplois et d'investissement dans la région.

La déclaration souligne aussi que la mobilité de la main d'œuvre régionale et internationale peut concourir à la réalisation des objectifs de développement et qu'il faut donc intégrer la question des migrations aux stratégies de développement aux niveaux national, régional et international. La déclaration préconise l'adoption de stratégies d'atténuation de la pauvreté, l'accès à l'enseignement pour tous, la fourniture de services sociaux publics, l'adoption de mesures de justice sociale, ainsi que la prise en compte de la problématique des migrations dans le programme de développement pour l'après-2015. Elle insiste sur l'importance des partenariats et de la coopération en matière de migrations internationales à l'échelle régional et internationale.

Les participants s'y félicitent également de la convocation du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement et réaffirment l'importance de la participation des pays arabes au Dialogue et à la recherche d'un consensus afin d'optimiser la contribution des migrations au développement tout en en réduisant les répercussions négatives sur les pays d'origine et de destination et sur les migrants eux-mêmes. Ils insistent à cet égard sur la nécessité de tenir compte des spécificités régionales de chaque zone géographique, notamment des problèmes liés aux migrations, et de faire de l'arabe une langue officielle du Forum mondial sur la migration et le développement.

La déclaration salue la création par le secrétariat général de la Ligue des États arabes, la CESAO et l'OIM d'un groupe de travail sur la migration internationale dans la région arabe, placé sous leur présidence conjointe et composé des organisations compétentes. Les objectifs de ce groupe de travail sont multiples : renforcement des mécanismes de coordination, partage des données sur la migration et formulation de programmes, de projets, d'initiatives et d'idées sur les migrations internationales et le développement dans la région arabe, ainsi que suivi

des résultats du deuxième Dialogue de haut niveau des Nations Unies.

Les participants soulignent par ailleurs qu'il importe de lancer un processus consultatif régional sur les migrations dans le monde arabe, sous les auspices de la Ligue des États arabes – qui est actuellement en train de prendre les mesures nécessaires pour ce faire.

Il y a urgence à faire le lien entre migrations et développement dans la région arabe et à définir le rôle que peuvent jouer, par leurs compétences, les communautés expatriées dans la planification et la réalisation du développement. Nous sommes convaincus que ce lien contribuera à promouvoir le développement et concourra au règlement des problèmes que connaît actuellement la région. Je forme l'espoir que le Dialogue atteindra ses objectifs au bénéfice de tous les participants, qu'ils représentent des pays d'origine ou des pays d'accueil.

Le Président par intérim : Conformément à la résolution 57/31 du 19 novembre 2002, je donne maintenant la parole à M. Peter Widermann, Directeur général du Centre international pour le développement des politiques migratoires.

M. Widermann (Centre international pour le développement des politiques migratoires) (*parle en anglais*) : Dans le cadre du mandat de mon organisation, nous travaillons aussi bien avec les pays d'origine que les pays de transit et de destination. C'est pourquoi je tiens d'abord et avant tout à dire combien les faits tragiques survenus hier matin à Lampedusa nous inquiètent. Je pense qu'il s'agit de l'épisode le plus sombre qui se soit produit aux portes de l'Europe.

Lorsque nous nous sommes réunis à l'occasion du premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, beaucoup d'entre nous étaient préoccupés par l'état du cadre mondial pour les migrations. Les migrations et le développement étaient toujours perçus, sur la scène internationale, comme des éléments distincts, au mieux vaguement liés. Pour certains, la problématique de la migration avait essentiellement trait à des considérations sécuritaires et n'avait rien à voir avec le programme de développement. Notre compréhension des caractéristiques des migrations internationales et des liens réciproques qui existent entre migration et développement était limitée et les mesures prises inappropriées.

La poursuite de nos discussions au sein du Forum mondial sur la migration et le développement à permis de faire le lien entre la migration en tant que question

d'intérêt strictement national et la migration en tant que moteur de développement mondial. Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins. Le programme de développement pour l'après-2015 est en train d'être formulé et nous devrions y faire figurer la question des migrations pour tirer pleinement parti de son potentiel en matière de développement. Pour cela, les migrations doivent s'effectuer de manière sûre et humaine et être gérées de manière ordonnée. À cette fin, il nous faut revoir certains fondamentaux de la gouvernance en matière de migration.

En tout premier lieu, une meilleure migration suppose de faciliter la mobilité des personnes, pour qu'elles puissent pleinement donner la mesure de leur potentiel en faveur du développement humain et social. Cela veut dire moins d'interdictions en matière d'immigration et plus de garanties contre les abus et l'exploitation. La mobilité des personnes offre bien plus que des avantages fiscaux et économiques. La mobilité c'est le transfert des compétences, c'est un mouvement mondial qui apporte une diversité sociale et culturelle aux lieux dans lesquels nous vivons.

Deuxièmement, dans un monde en mouvement, nos cadres d'intégration doivent garantir la participation et l'insertion. Les sociétés qui permettent aux migrants de prospérer et d'exceller seront celles qui brilleront le plus.

Troisièmement, les frontières devront être gérées de façon à faciliter la circulation des personnes ainsi que des biens. La gestion des frontières est nécessaire pour permettre de réduire les risques liés à l'accroissement de la mobilité. Nous devons poursuivre ceux qui profitent indûment des efforts que nous déployons pour améliorer les flux migratoires.

À cet égard, nous voyons se développer la conviction croissante qu'il nous faut un dialogue ouvert à toutes les parties prenantes si nous voulons améliorer les processus de migration. Nous devons associer les diasporas, les organisations de la société civile, les syndicats, les associations d'employeurs, les entreprises, les agences de recrutement et les universités, pour n'en citer que quelques-uns. Nous continuerons, au sein des organisations sur les migrations, à faire particulièrement attention à prendre en considération le développement dans nos débats sur la migration, comme nous continuerons d'entreprendre des études solides sur lesquelles appuyer ces délibérations et des décisions fondées sur les faits. Comme nous le savons déjà, de meilleures données et une meilleure analyse donnent

de meilleures politiques. Au Centre international pour le développement des politiques migratoires, nous continuerons de mettre notre savoir-faire au service de la communauté mondiale et d'œuvrer en fonction de ce à quoi nous croyons, à savoir que la migration est d'abord une question de personnes.

Le Centre international pour le développement des politiques migratoires fête cette année son vingtième anniversaire. Lorsque l'organisation a été fondée, le monde, sur le plan migratoire, était bien différent. J'espère que dans 20 ans, nous pourrons regarder en arrière en sachant que nous avons tiré parti de cette dynamique pour progresser. Je suis sûr que la prochaine fois que nous nous rencontrerons, nous aurons assisté à une évolution fondamentale de la façon dont la migration est gérée.

Je terminerai en félicitant l'Assemblée générale et les organisateurs du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement et en invitant chacun à poursuivre sur cette lancée. De par notre travail, et surtout, en raison de nos efforts concertés pour donner à la migration un visage humain, nous ne pouvons passer à côté de cette occasion. La migration, c'est le développement, et c'est trop important pour échouer.

Le Président par intérim : Conformément à la résolution 64/124 de l'Assemblée en date du 16 décembre 2009, je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée.

M. Schatzer (Assemblée parlementaire de la Méditerranée) (*parle en anglais*) : Les parlementaires ont un rôle clef à jouer, parce que toute démarche internationale efficace se doit d'être appuyée par des politiques solides aux niveaux national et régional. Non seulement les parlementaires légifèrent, mais ils représentent aussi le lien avec leurs mandants et les administrations.

Au fil des années, l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée s'est attaquée à la question des mouvements de populations depuis différentes perspectives : la migration économique, la migration forcée, la condition des réfugiés et, l'année dernière, les répercussions du Printemps arabe sur la migration dans la région méditerranéenne. Avec le processus de démocratisation du Printemps arabe, les peuples de Tunisie, d'Égypte et de Libye se sont battus pour leur liberté, changeant radicalement, ce faisant, la donne

politique dans le monde méditerranéen. Ces processus de démocratisation ainsi que la crise actuelle en Syrie ont engendré une énorme vague de migration dans notre région. Dans un contexte aussi évolutif, il est clair que la stabilité régionale – une stabilité dans laquelle chacun puisse jouir de ses droits politiques, de la liberté de religion, de la justice sociale, de la dignité, de la liberté de circulation, de l'accès aux marchés du travail, et de la disponibilité des ressources de base à un prix abordable – représente une condition clef de la paix et du développement socio-économique durable dans notre région.

À l'Assemblée parlementaire, nous avons travaillé à la création d'un observatoire méditerranéen sur la migration, qui sera établi en Grèce, afin de mieux assurer le suivi des mouvements migratoires dans la région et de mieux en tirer les enseignements qui s'imposent. Ces dernières années, ces mouvements ont été marqués par des changements, y compris des changements de direction, en raison de la crise économique qui sévit en Europe et qui a contraint, par exemple, des milliers d'Espagnols à quitter leur pays pour chercher un emploi. L'histoire de la Méditerranée est bâtie sur les relations des mouvements humains. Chaque passage a laissé son empreinte sur la culture et sur les modes de vie des pays d'adoption. Dans les travaux de notre Assemblée, nous accordons une grande priorité aux questions de migration.

Dans les décennies à venir, la main-d'œuvre européenne indigène se réduira considérablement, en raison de la faible croissance démographique et du vieillissement des populations. D'autre part, les mouvements migratoires sont en augmentation. Ces volumes font qu'il est difficile aux pays d'arrivée de faire face comme il convient aux besoins que ce type de mouvement engendre. Il importe qu'au niveau législatif, nous qui sommes concernés, nous examinions les moyens de veiller à ce que ces mouvements correspondent aux intérêts des migrants, dans le cadre des paramètres économiques et culturels que les pays d'adoption peuvent proposer. La dernière tragédie survenue dans les eaux territoriales italiennes ne fait que mettre en exergue l'urgence de ces efforts.

La question de la migration est un sujet multiforme, que notre Assemblée a également analysé sous l'angle de l'éducation. Je veux parler de la formation professionnelle et des programmes d'échanges scolaires, outils habituels d'amélioration du transfert de savoir-faire dans la région et de prévention de la fuite

des cerveaux. À cet égard, je suis fier de pouvoir dire que l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée travaille, en coopération avec le Gouvernement français et l'Université de Paris-Sorbonne, au lancement d'une université d'été à l'attention des étudiants méditerranéens, qui accueillera 50 étudiants chaque année dans la ville de Villefranche-sur-Mer. Chaque année ce projet se concentrera sur un sujet différent, avec la collaboration de professeurs et d'experts de l'ensemble de la région euro-méditerranéenne.

Pour terminer, je voudrais souligner, une fois de plus, que l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée a à cœur de contribuer aux efforts de la communauté internationale dans le domaine de la gestion des migrations – en particulier du Groupe des Vingt, du Forum pour le dialogue en Méditerranée occidentale (Dialogue 5+5), de l'ONU, de l'Organisation internationale pour les migrations et de l'Alliance des civilisations –, et ce, par une action législative cohérente et harmonisée au niveau des parlementaires.

Le Président par intérim : Conformément à la résolution 253 (III) adoptée par l'Assemblée générale le 16 octobre 1948, je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Organisation des États américains.

M^{me} Moreno de Tagle (Organisation des États américains) (*parle en espagnol*) : Je commencerai mon intervention en adressant mes condoléances les plus sincères aux familles des victimes des événements survenus hier sur les côtes italiennes et en remerciant l'Organisation de l'occasion qu'elle m'a donnée, en qualité de Présidente de la commission des affaires migratoires de l'Organisation des États américains, de prendre la parole devant cette instance.

L'importance de la question de la migration est indiscutable, compte tenu des profondes incidences démographiques, économiques, sociales, culturelles et même politiques qui y sont associées. La région des Amériques n'est pas étrangère à cette réalité inhérente aux processus d'intégration et de mondialisation que nous connaissons actuellement. Selon les estimations de la Banque mondiale, ce sont 30 millions de personnes – c'est-à-dire 5,2 % de la population totale de l'Amérique latine et des Caraïbes – qui ont émigré de leur pays d'origine à la recherche de meilleurs débouchés. De plus, selon le rapport sur la migration internationale dans les Amériques de 2012, 80 % des migrants des Amériques proviennent d'autres pays de ce continent, et en particulier d'un pays voisin unique, ce qui nous

permet de dire que la migration sur ce continent est une affaire nettement régionale.

De même, nous ne pouvons omettre de mentionner la précieuse contribution qu'apportent les migrants aux pays d'origine comme aux pays de destination. Selon des données émanant de la Banque mondiale, les envois de fonds vers l'Amérique latine et les Caraïbes se sont élevés en 2012 à quelque 62 milliards de dollars. Toutefois, ce chiffre ne tient pas compte des contributions intangibles de nos migrants, telles que leurs connaissances, leurs compétences, leur contribution culturelle, leurs idées et leur identité. L'Organisation des États américains, en tant que principale instance de notre hémisphère, continue de prêter attention à l'évolution de ce phénomène, qui a des répercussions profondes et permanentes sur nos sociétés, par le biais de deux organes : le bureau juridique sur les droits des migrants de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Commission des questions de migration.

Cette dernière, qui a été créée en 2012, est la principale instance de l'Organisation chargée de se pencher sur les questions de migration dans le cadre d'une approche intégrée, équilibrée et technique qui tient compte des avantages et des inconvénients que présentent les migrations dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour. Les fonctions, critères et activités de la Commission consistent principalement, entre autres, à : promouvoir le dialogue, la coopération et l'échange d'expériences, d'informations, d'enseignements retenus de l'expérience et de pratiques optimales entre États membres sur la base du respect des droits fondamentaux des migrants; élaborer des mesures pour favoriser les contributions des migrants en promouvant leur dignité et en éliminant le rejet, la discrimination et l'intolérance dont ils sont victimes dans les sociétés qui les accueillent, et ce du fait d'une conception erronée fondée sur des stéréotypes; examiner et appliquer le programme interaméricain de promotion et de protection des droits fondamentaux des migrants, notamment ceux des travailleurs migrants et des membres de leur famille, et en assurer le suivi; et examiner le lien existant entre migrations et développement dans les Amériques, tant dans le cadre du présent Dialogue de haut niveau que dans le processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Je tiens également à mentionner l'élaboration, par le Secrétariat général de l'Organisation des États américains, du Système d'observation

permanente des migrations internationales pour les Amériques, également connu sous le nom de SICREMI. Depuis 2009, sa tâche consiste à fournir et systématiser périodiquement les informations au niveau de l'hémisphère en ce qui concerne les flux, les cadres juridiques et les politiques migratoires, permettant ainsi aux États membres de prendre des décisions informées en la matière. C'est indubitablement un résultat tangible des efforts considérables que déploie l'Organisation dans le domaine des migrations.

Je termine mon propos en signalant que la Commission des questions de migration estime qu'il est fondamental d'analyser la question des migrations dans le cadre d'une démarche intégrée et équilibrée qui, d'une part, tient compte des causes des migrations, de leurs effets et des objectifs et possibilités qu'elles présentent, et, d'autre part, place les migrants, en tant que personnes qui ont des droits fondamentaux, au centre de toute politique ou projet migratoire. À cet égard, nous soulignons le lien indissoluble qui existe entre migrations, développement et droits de l'homme, et nous reconnaissons que le respect des droits de l'homme est un pilier incontournable du développement qui, à son tour, est indispensable pour permettre l'exercice de ces droits et la jouissance des avantages que présentent les migrations internationales.

Le Président par intérim : Conformément à la résolution 49/2 adoptée le 27 octobre 1994, je donne maintenant la parole à l'observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Madiwale (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : En tant que réseau de sociétés nationales, avec plus de 100 ans d'expérience en matière d'aide aux migrants vulnérables, nous sommes reconnaissants de la possibilité qui nous est donnée de contribuer au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013. Nous accueillons avec satisfaction la Déclaration sur les migrations internationales et le développement (résolution 68/4), qui constitue une réaffirmation extrêmement importante des droits de tous les migrants, indépendamment de leur statut juridique. Par ailleurs, nous nous félicitons que soient reconnues la situation et la vulnérabilité particulières des femmes et des enfants migrants ainsi que la nécessité de lutter contre la xénophobie et la discrimination à l'encontre des migrants.

La Déclaration demande également que soient lancées des initiatives concrètes et d'application pratique pour identifier et combler les lacunes dans la protection. Je vais faire à cet égard trois remarques, qui sont fondées sur la résolution 3 de la XXXI^e Conférence internationale du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intitulée « Migration : Garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale ». La Conférence s'est tenue à Genève en 2011. Cette résolution a été approuvée par tous les États parties aux Conventions de Genève, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), le Comité international de la Croix-Rouge et 187 sociétés nationales.

Premièrement, à toutes les étapes de leur parcours, les migrants se trouvent souvent dans des situations d'extrême vulnérabilité. Ceci est particulièrement vrai aux frontières, où ils sont souvent exposés à de graves risques qui menacent leur dignité, leur sécurité et leur accès aux services de base ou à la protection internationale pendant des périodes prolongées. Une manière de régler ce problème serait que les États veillent à ce que leurs procédures nationales aux frontières nationales, en particulier celles qui peuvent donner lieu à une expulsion ou à une interdiction de territoire, contiennent des garanties propres à protéger la dignité et à assurer la sécurité de tous les migrants.

Deuxièmement, les États doivent veiller à ce que, à toutes les étapes de leur parcours, les migrants aient accès aux services de base, notamment aux soins de santé, au logement, à la nourriture, à l'habillement, à l'éducation et aux services de regroupement familial. Nous soulignons que ces services sont essentiels à la vie humaine et ne doivent être refusés à personne, quel que soit son statut juridique.

Troisièmement, les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge déploient des efforts communs et continueront de le faire pour protéger et défendre les droits des migrants. La résolution 3 de la XXXI^e Conférence internationale demande aux États de veiller à ce que les sociétés nationales aient accès aux migrants afin de leur fournir les services nécessaires, et elle encourage vivement une coopération accrue entre les sociétés nationales et les pouvoirs publics en vue de promouvoir la sensibilisation aux autres cultures et l'intégration sociale en mettant l'accent sur l'interaction entre les migrants et les populations locales.

Je vais souligner quelques exemples concluants de cette coopération et de ce partenariat. La Croix-Rouge

italienne est un élément essentiel du projet Presidium, qui vise à améliorer la réception, les normes et la qualité de l'aide fournie à Lampedusa, site de l'horrible tragédie survenue hier. La Croix-Rouge islandaise travaille en collaboration avec la Direction de l'immigration pour surveiller les conditions d'hébergement des demandeurs d'asile tout au long du processus. La Croix-Rouge britannique travaille en collaboration avec le Ministère de l'intérieur pour fournir des services aux migrants vulnérables dans plus de 40 comtés du Royaume-Uni. En Autriche et en Croatie, les sociétés nationales de la Croix-Rouge ont mené des campagnes pour venir en aide aux mineurs non accompagnés et pour améliorer la perception que le grand public a des migrants.

Dans le monde en développement également, notamment en Ouzbékistan, au Honduras, aux Philippines et au Soudan, les sociétés nationales collaborent avec les gouvernements pour lutter contre la traite des personnes et améliorer l'expérience des migrants en alertant les communautés aux risques que présente la migration, en les sensibilisant au processus de migration et en rétablissant les liens familiaux.

La FICR et ses 187 sociétés nationales se tiennent prêtes à collaborer avec les gouvernements dans le cadre du système international en vue de protéger et de défendre les droits des migrants dans le monde entier. Nous remercions l'Assemblée de nous avoir donné la possibilité de contribuer au présent débat.

Le Président par intérim : Conformément au paragraphe 13 de la résolution 67/219, je donne à présent la parole au représentant du Conseil mondial des syndicats et Secrétaire général de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois.

M. Yuson (Conseil mondial des syndicats et Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois) (*parle en anglais*) : Nous sommes reconnaissants de pouvoir faire entendre la voix des syndicats à l'Assemblée générale. J'imagine qu'il n'est jamais trop tard pour faire entendre nos voix.

Hier, 120 migrants ghanéens, somaliens et érythréens ont trouvé la mort lorsque leur embarcation de fortune a pris feu et a chaviré près des côtes italiennes. Récemment, 44 migrants népalais ouvriers du bâtiment sont morts au Qatar, qui accueillera la Coupe du monde de football en 2022. Par ailleurs, 13 travailleurs migrants ont trouvé la mort à Bahreïn dans un tragique incendie lié à la mauvaise qualité et à l'insécurité de leur logement. Il ne s'agit là que d'une infime partie du

grand nombre de travailleurs migrants qui trouvent la mort aux quatre coins du monde lorsqu'ils quittent leurs foyers et leurs familles en quête d'un emploi décent, de dignité et d'un avenir meilleur, sans être victimes de l'exploitation. Ce sont des droits qu'ils méritent.

Dans le cadre du débat sur la gouvernance mondiale des migrations, le résultat principal du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement doit être l'adoption d'une approche basée sur les droits en ce qui concerne le cadre normatif international de réglementation des migrations en vigueur. Nous prions les gouvernements de ratifier les conventions de l'ONU et de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les migrations. Nous prions également l'Union européenne de respecter les droits fondamentaux des migrants conformément à ces conventions. Cette approche contraint chacun d'entre nous à reconnaître que les travailleurs migrants ont des droits qui doivent être protégés et promus dans toutes les situations – lesquels droits ne sauraient être refusés ou compromis.

En ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre, nous devrions nous concentrer sur les recruteurs peu scrupuleux, les agences de sous-traitance et les personnes impliquées dans la traite des personnes qui exploitent les aspirations des migrants, qu'ils considèrent uniquement comme des marchandises et non comme des êtres humains. Les gouvernements doivent prendre la responsabilité de mettre en place des mécanismes efficaces et transparents afin de réglementer le recrutement pour protéger les droits des travailleurs migrants. Malheureusement, certains gouvernements considèrent eux aussi les migrants comme des marchandises plutôt que comme des êtres humains, bien que la mobilité de la main-d'œuvre figure dans de nombreux accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

Les syndicats continueront de promouvoir le programme pour un travail décent et de veiller, dans le cadre de ces débats, à ce que les droits des travailleurs migrants, y compris la liberté d'association, soient respectés. Même si nous participons au Forum mondial sur la migration et le développement, nous considérons qu'il doit faire primer les accords bilatéraux qui donnent la priorité à un travail décent et aux droits des travailleurs migrants. Je le répète : les droits des travailleurs migrants ne peuvent être protégés par des mécanismes non contraignants, des accords bilatéraux ne mentionnant pas les cadres normatifs de l'ONU, des

réseaux informels non dotés de système de surveillance ou sans véritable participation de la société civile.

Nous comptons sur l'OIT pour prendre la tête des efforts et considérons son mécanisme tripartite et son dialogue social comme les outils les plus transparents, responsables, participatifs et concrets qui soient pour le dialogue et la coopération futurs sur les migrations.

Je prends ici la parole au nom des 200 millions de membres du mouvement syndical mondial. Je voudrais adresser une lettre ouverte à l'Assemblée afin qu'elle l'examine avec soin. Les représentants du mouvement syndical, conjointement avec le mouvement de la société civile, qui nous écoute aujourd'hui, voudraient faire passer ce message : les syndicats et la société civile font partie de la solution. Toutes les personnes ici présentes sont attachées au respect de l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »

Le Président par intérim : Conformément au paragraphe 13 de la résolution 67/219, je donne maintenant la parole à M^{me} Isabel de Sola, Responsable de la gestion du savoir au Forum économique mondial.

M^{me} de Sola (Forum économique mondial) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur mais aussi un véritable défi pour moi que d'être la dernière oratrice dans le cadre du présent Dialogue de haut niveau. Dans mon pays, El Salvador, nous répétons souvent ces paroles de la Bible : les derniers seront les premiers au paradis. Si je ne m'attends pas à ce que tel soit le cas cet après-midi, j'espère néanmoins que mes idées pourront inspirer une dernière réflexion sur la coopération.

Je représente le Forum économique mondial, une organisation non gouvernementale basée en Suisse. Cinq années durant, nous avons encouragé un projet visant à promouvoir la coopération avec le secteur privé en matière de migrations.

Dans le cadre du présent débat, de nombreux orateurs ont affirmé que l'amélioration de la situation des migrants passait par la coopération entre toutes les parties concernées. Le plan d'action présenté par la société civile, de même que le document présentant les conclusions gouvernementales, font tous deux référence à la volonté de renforcer les liens de coopération avec la société civile et le secteur privé. Or si nous voulons vraiment coopérer, l'absence dans le présent Dialogue d'un des acteurs clés pour le sort des migrants – le secteur privé – est notable. Nous savons que les migrants

contribuent au capital humain, à l'innovation et à la création d'emplois, et pourtant, aucun représentant d'employeurs, de vendeurs ou de contractants n'est présent ici. Si nous voulons vraiment coopérer, il faut ouvrir les portes et permettre au secteur privé de prendre part au dialogue, en tant que partenaire supplémentaire de ce processus.

Le Forum économique mondial est fermement convaincu que la coopération est le moyen de faire face aux problèmes mondiaux et nous considérons que c'est la meilleure stratégie à suivre pour l'avenir. En effet, sans le ferme engagement des entreprises, des gouvernements, des organisations internationales, du monde universitaire et de la société civile, nous ne pourrions pas réparer les injustices et les erreurs du monde moderne. La coopération semble être une bonne solution et peut même être un outil puissant. Mais, le Forum économique mondial sait que cela n'est pas facile. Coopérer et travailler avec d'autres secteurs nécessite tout d'abord une volonté de dialoguer et d'écouter. Cela nécessite également de savoir faire des compromis afin de renforcer la complémentarité. Cela nécessite surtout un niveau élevé de confiance entre les parties.

Les entreprises privées ont des objectifs concrets de production et de vente. Ces objectifs peuvent jouer un rôle complémentaire à l'appui des objectifs visant à améliorer la situation des migrants, à leur assurer des conditions de travail dignes et à renforcer leurs capacités de développement. Mais par où et comment commencer? Les entreprises emploient des migrants, les forment, les rémunèrent, leur vendent des services et des produits essentiels. Les entreprises est en contact avec les migrants et connaissent leurs préférences. Cette aptitude pourrait être utilisée pour servir notre objectif commun qu'est l'amélioration de la situation des migrants.

Je voudrais donner quelques exemples concrets de ce potentiel.

Le premier est celui de la société de télécommunications philippines, Philippine Long-Distance Telephone Company, qui a mis en place un service téléphonique spécifique pour ses clients migrants à l'étranger. Par téléphone, ces derniers peuvent payer les factures des membres de leur famille restés aux Philippines, leur acheter de la nourriture et payer des services. Deuxième exemple, celui de la société Manpower, en partenariat avec le Gouvernement vietnamien, qui met actuellement au point un système visant à reconnaître les nouvelles compétences acquises

à l'étranger par les migrants vietnamiens qui rentrent dans le pays.

Je pourrais citer de nombreux autres exemples mais, faute de temps, je m'arrêterai là. J'espère que ceux que j'ai donnés montrent que le potentiel de coopération avec le secteur privé est réel et qu'il faut repenser son rôle en tant que partie prenante à ce processus.

Nous savons également que les entreprises privées font parfois partie du problème et c'est précisément pour cette raison que nous devons redoubler d'efforts pour les associer à ce dialogue. Le modèle que nous proposons est celui d'une entreprise privée engagée. En poursuivant leurs objectifs de vente et de conquête de marchés, les entreprises privées peuvent jouer un rôle sans équivalent dans la vie des migrants. Nous pouvons tirer parti de leur contribution et sensibiliser les entreprises privées à la problématique des migrations en leur offrant des possibilités de coopération et, de manière générale, en les laissant prendre part à ce processus.

Le Président par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Avant de poursuivre avec la présentation des résumés des quatre tables rondes, je voudrais, avec l'assentiment de l'Assemblée, donner la parole à M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement.

Il en est ainsi décidé.

M. Sutherland (parle en anglais) : C'est pour moi un grand plaisir que de prendre brièvement la parole à l'issue de ces deux journées très chargées, durant lesquelles un travail considérable a été accompli. Je voudrais commencer d'abord par remercier très sincèrement le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé ce Dialogue de haut niveau en cette période très difficile. Il l'a fait avec une grande courtoisie, et nous lui sommes tous reconnaissants de l'assistance fournie.

Je suis un de ceux – et il y en a d'autres ici présents – qui ont assisté au premier Dialogue de haut niveau. Ce Dialogue de haut niveau, tenu en 2006, était à beaucoup d'égards polarisé entre différentes positions sur la question des migrations et du développement, différentes positions sur l'ensemble du processus multilatéral et différentes positions sur les priorités à prendre en compte dans un débat sur l'une des grandes questions de notre époque, à savoir les migrations et leur lien avec le développement. Le plus grand hommage qui peut être rendu au premier Dialogue de haut niveau

est sa création du Forum mondial sur la migration et le développement, qui a été son seul produit et une source d'harmonie et de progrès plutôt qu'un forum de division.

La convergence de vues qui s'est produite et qui est manifeste dans la déclaration adoptée à ce Dialogue de haut niveau est, à mon avis, la preuve que les États Membres ont adopté une nouvelle approche vis-à-vis de cette question. À cet égard, je tiens à rendre un hommage particulier au Mexique qui a joué un rôle fondamental dans l'élaboration de cette déclaration, ce qui n'a guère été simple. Cette déclaration couvre tous les aspects d'un sujet très complexe. Nous n'avions pas pu convenir d'une déclaration lors du premier Dialogue de haut niveau – aucune déclaration du tout. La déclaration que nous avons aujourd'hui atteste donc d'une nouvelle ère de consensus relatif. L'on ne saurait avoir un consensus total, et en fait, personne ne le souhaiterait, car les intérêts et les problèmes diffèrent.

Le deuxième groupe que je voudrais remercier, car je crois qu'il a eu une importance cruciale dans cette affaire, mis à part l'ensemble des États Membres, c'est la société civile, laquelle s'est sentie parfois exclue d'un débat qui est au cœur de ses préoccupations. La mise en place d'un forum de discussions permettant aux États de communiquer a été un aspect essentiel du Forum mondial. Cela a donné de résultats positifs, mais il était également crucial que ce dialogue se tienne avec des représentants de la société civile qui relaient et comprennent les faits sur le terrain et les véritables difficultés qui entourent cette grande question de notre temps, et s'en font l'écho.

Alors où en sommes-nous aujourd'hui? Nous devons passer aux actes. Nous avons eu quelque 250 documents du Forum mondial au fil des ans, mais nous avons également eu de gros problèmes que nous n'avons pas encore résolus. Ces deux derniers jours, nous nous sommes intéressés aux migrants en situation de crise et à la nécessité d'établir des principes directeurs et des règles susceptibles de modifier l'attitude des États – des États où surviennent des crises, que ce soit des tsunamis, des inondations ou des guerres – leurs obligations envers les migrants et leurs communautés, les obligations des pays d'origine de savoir où se trouvent les membres de leur société, les obligations des États limitrophes de garder les frontières ouvertes et les obligations des employeurs. Nous allons œuvrer à établir des principes directeurs que, nous l'espérons, tout le monde appliquera.

Je voudrais remercier, eu égard à la question des migrants en situation de crise, les États-Unis d'avoir accepté d'assumer un rôle directeur, et les Philippines et le Mexique d'avoir assumé un leadership responsable qui pourra nous aider à l'avenir.

Nous examinons également en ce moment une autre question qui, à mon avis, est très importante. Si les objectifs de développement pour l'après-2015 ne font pas véritablement mention des migrations en tant qu'élément et question à prendre en compte dans le contexte du développement, ils auront, selon moi, manqué de considérer l'une des principales questions directement liée au développement. Je ne veux pas parler simplement des envois de fonds, ce que j'aurais pu faire. Nous savons tous que ces fonds constituent une partie importante de l'investissement étranger direct et de l'aide extérieure au développement, et que chaque point (ou deux) de pourcentage par lequel nous réduisons les coûts de transfert de fonds passe à l'ensemble de la communauté des migrants – aux familles restées dans le pays, un groupe qui comprend probablement 1 milliard de personnes – et ouvre de grandes perspectives.

Je tiens également à mentionner, avant de conclure, la Convention sur les travailleuses et les travailleurs domestiques. Tous ceux qui lisent cette Convention doivent avoir du mal à comprendre comment un pays civilisé pourrait la rejeter et ne pas la ratifier. Je ne peux pas le comprendre. Nous sommes tous au courant des abus qui se produisent – des femmes vulnérables laissées dans des maisons, isolées de tout contact. Nous savons qu'il existe des endroits où nombre d'entre elles sont dans les couloirs de la mort. Le moins à quoi on puisse s'attendre, c'est que se mette en place une dynamique plus positive, même si, dans les pays du Nord notamment, mais dans ceux du Sud aussi, des efforts sont déployés en vue de faire adopter cette Convention. Il existe un mouvement croissant à cet égard, qui s'est manifesté depuis le 5 septembre, lorsque cette Convention est entrée en vigueur.

Mais notre défi le plus urgent, c'est l'après-2015, et nous devons cesser de prêcher aux convertis mais plutôt à ceux qui ne le sont pas. Nous n'avons que quelques semaines. Si rien n'est fait, nous aurons simplement laissé passer une bonne occasion, et les générations futures regarderont les objectifs de développement de l'après-2015 et diront : « Qu'est-ce qu'ils faisaient? ». « Ils », c'est nous. Il faut faire quelque chose.

Nous devons travailler ensemble. Et j'espère le faire en ma qualité de Représentant spécial du Secrétaire

général qui, à l'ouverture du Dialogue de haut niveau, m'a demandé d'essayer de rassembler le Groupe mondial sur la migration et le Forum mondial sur la migration et le développement de manière à produire des résultats constructifs et continus. Je sais évidemment que tous les membres de ces institutions sont également dévoués à cette question.

Je remercie les membres de leur attention. Je m'interroge souvent sur ces discours : sont-ils de la rhétorique plus ou moins inutile ou font-ils véritablement effet? Cela dépend vraiment de l'Assemblée, et on en verra la preuve, ou pas, d'ici quelques années.

M. Al-Hajri (Qatar) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays prend part au Dialogue de haut niveau dans un esprit très positif, et nous sommes un membre actif du Groupe des 77 afin d'assurer le succès de ce Dialogue.

L'Assemblée sait sans aucun doute qu'un certain journal a publié il y a quelques jours au sujet de l'État du Qatar de fausses allégations selon lesquelles des travailleurs étaient maltraités dans notre pays et que certains d'entre eux étaient morts. L'Assemblée connaît par ailleurs le contexte politique de ces allégations.

Depuis que mon pays a entrepris sa démarche en vue d'accueillir la Coupe du monde de football en 2022 en soumettant un dossier excellent, complet et universellement salué, certaines personnes ont cru qu'il serait difficile d'organiser le tournoi dans une région comme la nôtre, le Moyen-Orient. Le Qatar étant un petit pays du tiers-monde faisant partie de la communauté musulmane, il y avait un préjugé raciste qui s'est transformé pour certains en une prise de position politique.

Il est allégué que des ouvriers népalais sont maltraités. Nous avons contacté nos amis du Royaume du Népal, et une délégation népalaise s'est rendue au Qatar. Nous avons échangé avec elle à Doha et avons montré que ces allégations étaient fausses. Ce qui se passe au Qatar se passe partout ailleurs dans la région. En effet, il fait chaud et les températures sont élevées, mais ce sont les mêmes températures que partout ailleurs dans la région, elles ne sont pas propres au Qatar. Et les accidents de travail surviennent dans tous les pays.

Comme chacun le sait, notre pays compte 2 millions d'habitants, dont 1,7 million viennent de 190 pays à la recherche d'emplois. Ils travaillent tous aux côtés de leurs frères et sœurs qataris. Alors, pourquoi n'a-t-il pas été affirmé que l'ensemble de ces 1,7 million de

personnes étaient maltraitées? Pourquoi seul un pays a été nommé? Nous sommes fort heureux et fiers de nos relations avec le Royaume du Népal ainsi qu'avec tous les autres pays qui nous envoient de la main-d'œuvre. Il s'agit d'une question d'intérêt commun.

J'ai été interloqué par une déclaration du représentant de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois. Nous respectons et apprécions cette institution, mais nous sommes étonnés par les allégations qui ont été faites. En tant que représentant de mon pays, je les rejette. Une entreprise internationale a été chargée de faire la lumière sur toutes les allégations. La sécurité des travailleurs est une priorité pour nous, et nous ne permettrons pas qu'un travailleur ou tout autre résident qui ne serait pas un ressortissant du Qatar soit humilié. La Constitution de l'État du Qatar considère que les Qataris et les étrangers ont les mêmes droits et devoirs au regard de la loi. Nous ne laisserons personne avoir l'avantage sur nous à cet égard.

Je ne souhaite pas m'étendre, mais mon pays est un pays transparent et ouvert. Comme je l'ai dit, nous avons reçu une délégation népalaise et avons chargé une entreprise internationale d'étudier la question, et toutes les institutions de l'État ont reçu l'ordre d'enquêter sur les entreprises qui pourraient maltraiter les travailleurs, en vue de poursuites, le cas échéant.

Je demande au représentant de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois de ne pas se laisser abuser par des allégations à motivation politique. Nous ne voulons pas que les travailleurs soient considérés comme des marchandises. Leurs conditions de vie ne sauraient faire l'objet d'un échange ou d'un marchandage politique.

Le Président par intérim : J'informe les membres que nous allons maintenant entendre les résumés des délibérations tenues dans le cadre des quatre tables rondes par leurs présidents respectifs. Je donne maintenant la parole à la coprésidente de la table ronde 1, M^{me} Rita Claverie de Sciolli, Vice-Ministre des affaires étrangères du Guatemala.

M^{me} Claverie de Sciolli (Guatemala) (parle en espagnol) : J'ai le plaisir de résumer le débat qui a eu lieu dans le cadre de la table ronde 1 sur le thème « Évaluation des répercussions des migrations internationales sur le développement durable et sur la définition de priorités correspondantes en vue de la préparation du cadre de développement pour l'après-2015 ». Au cours de cette

discussion, cinq points majeurs ont été identifiés, sur lesquels je souhaite attirer l'attention de l'Assemblée.

Premièrement, par la voie de ces discussions nous avons reconnu les effets positifs des migrations internationales sur le développement, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination. Nous avons reconnu que la migration joue un rôle important pour aider des millions de personnes à travers le monde à sortir de la pauvreté. En outre, la migration contribue au développement par l'accumulation de capital humain, un meilleur accès des migrants et de leurs proches aux services de santé et à l'éducation, et une meilleure participation des femmes aux emplois productifs. Par conséquent, lorsque des politiques appropriées sont mises en œuvre, la migration peut contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international.

Deuxièmement, nous avons reconnu que le Dialogue de haut niveau représente l'occasion idéale de faire en sorte que la migration soit intégrée au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Les gouvernements ont identifié un certain nombre d'options permettant d'intégrer la migration au futur cadre de développement, y compris en tant que nouvel objectif dans les partenariats internationaux pour le développement. Des propositions concrètes ont aussi été faites concernant les indicateurs et objectifs potentiels. Plusieurs gouvernements ont attiré l'attention sur la réduction des coûts humains, sociaux et financiers de la migration, y compris ceux liés au recrutement et aux transferts de fonds. Parmi les autres objectifs concrets proposés figurent la promotion de la reconnaissance des diplômés étrangers et de l'expérience professionnelle, la protection des droits de l'homme de tous les migrants, et la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.

Troisièmement, nous avons réitéré dans nos échanges qu'un certain nombre de défis subsistent en raison de l'état actuel de la gestion des migrations. Souvent, les migrants et les membres de leurs familles voient leurs droits fondamentaux bafoués au travail et dans la vie quotidienne, ou sont accablés par les coûts exorbitants de la migration, y compris les frais de recrutement. Dans notre débat, nous sommes arrivés à la conclusion que les États peuvent engranger des gains socioéconomiques substantiels de la migration lorsqu'ils respectent les droits de l'homme des migrants et des membres de leur famille.

Quatrièmement, nous avons convenu de la nécessité de disposer de données montrant les liens entre migration et développement. Plusieurs gouvernements ont notamment demandé qu'il y ait des données plus fiables concernant l'incidence des migrations sur le développement dans les pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que pour les migrants eux-mêmes et les membres de leur famille. Nous avons reconnu que ces informations pourraient être utiles aux gouvernements dans la conception et l'exécution de politiques nationales, et concourir à l'élaboration de politiques et de programmes bilatéraux et multilatéraux.

Cinquièmement, nous avons conclu à la nécessité d'améliorer la coopération et les initiatives entre toutes les parties intéressées pertinentes. Les associations entre pays, notamment les organisations régionales et de coopération Sud-Sud, ont été considérées comme des partenariats particulièrement prometteurs. Divers participants ont souligné que les gouvernements doivent travailler autant avec les organisations internationales qu'avec les représentants de la société civile pour optimiser les avantages des migrations, tout en réduisant les répercussions négatives. Parallèlement, les échanges ont mis en exergue le rôle clef du Forum mondial pour la migration et le développement pour faciliter ce type d'associations. On a aussi insisté sur le rôle important que jouent le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, Sir Peter Sutherland, et le Groupe mondial sur la migration, le premier pour défendre l'intégration de la problématique des migrations dans le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015, et le second pour assurer le suivi de la réalisation des buts et objectifs en matière de migration.

Le Président par intérim : Je remercie la Coprésidente de la table ronde 1 de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à M. Alejandro Alday González, Directeur général des droits de l'homme et de la démocratie au Ministère des affaires étrangères du Mexique, qui s'exprimera au nom des Coprésidents de la table ronde 2.

M. Alday González (Mexique) (*parle en espagnol*) : Au nom des États-Unis du Mexique, qui ont coprésidé la table ronde 2, j'ai l'honneur de présenter le résumé des débats qui ont eu lieu sur le thème « Mesures à prendre pour assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants, en particulier des femmes et des enfants, pour prévenir et combattre le trafic de migrants et la traite d'êtres

humains, et pour assurer une migration sûre, régulière et ordonnée ». Les échanges dans le cadre de cette table ronde ont été animés et enrichissants, marqués par une large participation des États Membres, des entités de l'ONU, ainsi que des représentants de la société civile. Aussi ai-je grand plaisir à faire part à l'Assemblée de quelques-unes des idées clefs qui sont ressorties de cette discussion.

Premièrement, tous les participants sont convenus que les États avaient l'obligation de promouvoir, de respecter et de protéger les droits de l'homme de tous les migrants dans le cadre du processus migratoire, indépendamment de leur statut. Ils ont particulièrement insisté sur l'importance de protéger les droits et libertés des groupes plus vulnérables comme les femmes, les filles et les enfants. L'accent a également été mis sur la nécessité de tenir compte des droits de l'homme dans les politiques migratoires et de concevoir des programmes visant à autonomiser les migrants, notamment les femmes, pour remédier efficacement à leur vulnérabilité et reconnaître leur rôle de partenaire de développement des pays d'origine mais aussi de destination. Les participants ont souligné que la migration ne touche pas seulement les enfants qui migrent, mais également ceux qui restent dans les lieux d'origine et ceux qui naissent dans les pays d'accueil. Plusieurs participants ont ajouté que les procédures migratoires devaient tenir compte de l'enfance, ce qui permettrait de contribuer à protéger et à respecter efficacement les droits de l'enfant dans le contexte de la migration, notamment ceux des mineurs non accompagnés, y compris grâce à des politiques de rapatriement et de regroupement familial qui privilégient la sécurité.

La table ronde 2 a mis en avant le fait que la moitié des migrants dans le monde sont des femmes. Bien qu'elles soient agents du changement, elles sont très vulnérables à l'exploitation, aux abus, à la violence et à la discrimination. Les orateurs ont convenu que les gouvernements devaient élaborer et mettre en œuvre des politiques qui tiennent compte de l'égalité des sexes. De même, les participants ont reconnu de manière unanime que les manifestations et expressions de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance envers les migrants, ainsi que les stéréotypes qui leur sont fréquemment associés ne font qu'aggraver leur situation de vulnérabilité. Les orateurs ont appelé les gouvernements à signer et ratifier les instruments internationaux pertinents, à les appliquer, à revoir leur législation nationale et à renforcer la coopération pour améliorer la protection des droits de l'homme de tous

les migrants, quel que soit leur statut migratoire, afin de lutter contre la traite des êtres humains et de garantir une migration régulière, ordonnée et sûre.

Les orateurs ont signalé que les migrants en situation irrégulière courent davantage de risques d'abus, d'extorsion, de violence, de discrimination et autres violations des droits de l'homme, et ils ont encouragé les États à mettre en œuvre des programmes qui permettent une migration régulière. Les participants ont également insisté sur le fait que les migrants peuvent être des cibles du trafic et de la traite des personnes. Les orateurs ont appuyé l'appel lancé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et par l'Organisation internationale pour les migrations à ratifier et à appliquer pleinement la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles, et ont exhorté les gouvernements et la société civile à unir leurs forces pour lutter contre la traite des personnes et le trafic de migrants.

Tous les participants ont également convenu qu'il était nécessaire que les États et les organisations internationales accordent une attention particulière aux difficultés des migrants pris dans des crises humanitaires graves ou des catastrophes naturelles. Les États, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé ont chacun un rôle à jouer pour apporter protection et assistance dans ce genre de situation. La priorité accordée à cette protection et à cette assistance doit être fonction des besoins et non du statut ou de la condition migratoire.

Enfin, diverses délégations se sont dites satisfaites de l'occasion offerte par le présent Dialogue de haut niveau de débattre des migrations internationales, du développement et des droits de l'homme. Elles ont également fait part de leur intérêt à élaborer des initiatives orientées vers l'action afin d'enregistrer des avancées notables sur cette question.

Le Président par intérim : Je remercie le représentant des Coprésidents de la table ronde 2 de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Coprésident de la table ronde 3, S. E. M. Patrick Abba Moro, Ministre de l'intérieur du Nigéria.

M. Abba Moro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom des Coprésidents de la table ronde 3, le Nigéria et la Suisse, j'ai l'honneur de présenter les résultats de la discussion sur le thème du « Renforcement des partenariats et de la coopération dans le domaine des

migrations internationales, les moyens d'intégrer avec efficacité la question des migrations dans les politiques de développement et la promotion de la cohérence à tous les niveaux ». Pénétrant et animé, le débat auquel a pris part tout un éventail de parties prenantes a permis de recenser les problèmes cruciaux rencontrés par la communauté internationale face au caractère multidimensionnel de la question de la migration et du développement. Les points suivants ont été soulignés.

Premièrement, la communauté internationale continue le plus souvent de réfléchir de façon cloisonnée et devrait dépasser ce mode de pensée sectoriel pour adopter une démarche globale s'agissant des migrations et du développement.

Deuxièmement, malgré le nombre croissant de parties prenantes engagées dans le dialogue, le potentiel en matière de coopération n'a pas été pleinement exploité.

Troisièmement, le dispositif institutionnel et le cadre juridique sont fragmentés, ce qui fait obstacle à des stratégies politiques cohérentes. Ce constat a donné lieu à des échanges sur les mesures concrètes pour remédier à ces problèmes, dans le prolongement du thème principal du Dialogue de haut niveau.

De tous les éléments qui se sont dégagés des riches discussions de notre table ronde, je voudrais souligner huit propositions d'action, auxquelles j'invite les gouvernements et autres parties prenantes à souscrire.

Premièrement, il nous faut adopter une démarche mobilisant l'ensemble des institutions publiques, assortie des ressources nécessaires, pour mettre en œuvre de façon coordonnée des politiques migratoires cohérentes.

Deuxièmement, nous devons tenir compte de la problématique des migrations dans tous les domaines politiques pertinents, en particulier dans nos stratégies de réduction de la pauvreté et nos cadres de coopération au service du développement. À cet égard, le programme pour l'après-2015 offre une occasion sans pareille de signaler avec force la pertinence des migrations en tant que facteur clef de développement.

Troisièmement, nous devons reconnaître que la société civile fait partie des acteurs importants, non seulement au niveau des collectivités mais aussi en tant que partenaires dans toutes les aspects de la migration, des politiques de développement et des processus de dialogue.

Quatrièmement, nous devons faire nôtre la notion de partenariats bilatéraux et multilatéraux entre toutes les parties prenantes, en particulier celles qui demeurent absentes du débat, comme le secteur privé et les migrants eux-mêmes, en tant que principe directeur pour aborder la question de la migration et du développement aux niveaux national et international.

Cinquièmement, il nous faut reconnaître la contribution des groupements régionaux et internationaux, tels que les processus consultatifs régionaux et le Forum mondial sur la migration et le développement, et veiller à ce que les différents processus et niveaux se renforcent et s'enrichissent les uns les autres.

Sixièmement, nous devons continuer de participer au Forum mondial, qui est la plateforme intergouvernementale mondiale informelle chef de file pour le dialogue au niveau des experts, et envisager de compléter le dialogue international par de nouveaux dialogues de haut niveau des Nations Unies afin de dresser un bilan et de définir des objectifs.

Septièmement, nous devons reconnaître la pertinence du Groupe mondial sur la migration, et plus particulièrement des dernières mesures prises pour améliorer la cohérence et la coordination, et souligner la nécessité de poursuivre cette action avec l'appui des États Membres.

Huitièmement, nous devons adopter une approche basée sur les droits de l'homme en tant que principe directeur pour toutes les actions menées dans le domaine de la migration et du développement. Les gouvernements doivent aussi envisager de ratifier toutes les conventions pertinentes, en particulier la Convention sur les travailleuses et les travailleurs domestiques (No. 189) de l'Organisation internationale du Travail.

Avec du recul, on s'aperçoit que, de manière générale, le débat de la table ronde 3 a porté principalement sur la voie à suivre en matière de gouvernance mondiale des migrations. Le message fort qui est ressorti de la discussion est qu'il nous faut passer de la théorie à la pratique. Toutefois, un obstacle majeur a été identifié : la perception ambivalente, pour ne pas dire négative, des migrants et de la migration dans bon nombre de nos sociétés. Ces perceptions freinent la mobilisation de la volonté politique nécessaire pour poursuivre à l'avenir un ensemble d'objectifs cohérents, coordonnés et orientés vers l'action.

Le Président par intérim : Je remercie le Coprésident de la table ronde 3 de sa déclaration.

Je donne à présent la parole au Coprésident de la table ronde 4, M. Shahidul Haque, Secrétaire permanent au Ministère des affaires étrangères du Bangladesh.

M. Haque (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Au nom de mon coprésident, M. Romodanovsky de la Fédération de Russie, et des autres participants, j'ai le privilège de présenter les résultats des discussions de la table ronde 4. Je suis ici pour partager avec l'Assemblée générale quelques-uns des éléments qui sont ressortis des échanges de notre table ronde sur la mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle régionale et internationale et ses effets sur le développement.

Avant de revenir sur quelques points, je voudrais faire part de mon impression générale en tant que coprésident. Les pays ont échangé leurs expériences, à la fois en tant que pays d'origine et pays de destination, de façon extrêmement positive et constructive, avec pour but de remédier à certaines des difficultés rencontrées à cet égard. On se rend compte que les intérêts et les préoccupations convergent largement, de même que les interrogations sur la manière d'avoir plus d'effet sur la mobilité de la main d'œuvre et les migrations.

Il nous avait été demandé de réfléchir à trois aspects. Nous avons examiné les pratiques générales en matière de mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle régionale et internationale, recensé certains des obstacles qui se posent puis répertorié les domaines où une action demeure nécessaire. Comme je l'ai indiqué, les exposés présentés par les pays – aussi bien d'origine que de destination – se sont pour la plupart focalisés sur trois domaines – les politiques, la législation et ce qui fonctionne et ce à quoi il faut remédier. Voilà pour ce qui est de l'aperçu d'ensemble de notre table ronde.

Je voudrais ici revenir sur un certain nombre d'éléments. Le premier est que les exposés ont fait ressortir le sentiment que tout le monde était désireux de faire en sorte que la migration soit sûre, ordonnée, humaine et fondée sur les réalités du marché du travail – ce qui est aussi un élément absolument crucial. Ainsi, plusieurs délégations ont estimé que quand la mobilité de la main-d'œuvre n'est pas en phase avec la demande du marché du travail dans une situation donnée, l'échec est assuré. Les participants à la table ronde ont avancé un certain nombre d'idées sur ce point.

Deuxièmement, les droits des travailleurs migrants et des migrants en général ont été au centre

des préoccupations tant des pays d'origine que des pays de destination, ce qui est extrêmement encourageant. Il a été réconfortant d'entendre tout le monde dans la salle se préoccuper des migrants et pas simplement des problèmes liés à la mobilité, à la circulation de la main-d'œuvre et aux avantages économiques qui y sont liés. Les avantages économiques ont toujours occupé une place secondaire dans nos discussions.

L'idée est aussi ressortie que si la migration est gérée de façon positive et constructive, au final le développement en sera favorisé et plus durable. À ce sujet, plusieurs pays ont mentionné les risques que prennent les migrants lorsqu'ils décident de partir hors des canaux réguliers. Cette situation doit cesser. Je pense bien sûr ici aux migrations clandestines et à la traite des êtres humains. Ce problème a lui aussi été largement évoqué dans les exposés présentés par les pays, qu'ils soient pays d'accueil ou d'origine.

Troisièmement, les pays ont aussi indiqué que les droits des travailleurs migrants sont au centre de tous les efforts en termes de développement. Mais on a également évoqué la responsabilité des migrants, ce qui, je crois, est une préoccupation légitime. Un pays en particulier a soulevé cette question, affirmant que si les migrants ont des droits, ils ont aussi un certain nombre de responsabilités. La table ronde était manifestement le lieu idéal pour aborder cette question.

On a par ailleurs appelé à réduire les coûts de la migration. Sur ce point, il est intéressant de noter que les discussions n'ont pas uniquement porté sur le coût des envois de fonds. Il s'agit certes d'une question extrêmement importante car, comme on sait, si le coût des envois de fonds était réduit de seulement 5 %, 60 milliards de dollars viendraient s'ajouter aux 400 milliards dont il est question s'agissant des envois de fonds. Mais cela n'a pas le seul point évoqué dans la salle. On a aussi parlé du coût du recrutement. Certains pays ont suggéré plusieurs façons de l'abaisser, tandis que la société civile et le secteur des affaires ont beaucoup insisté sur des modes de recruter des personnes pour les envoyer travailler et vivre à l'étranger qui soient conformes à la morale.

Tel est donc le deuxième élément recensé au titre des coûts, mais il y a un autre aspect qui a été mis en lumière, celui des coûts supportés par les membres de la famille restés au pays. Que font les pays d'origine à cet égard? Comment garantir au mieux que la famille restée au pays n'est pas laissée à son propre sort? Le professeur Lant Pritchett de la Kennedy School de l'Université

d'Harvard a fait également un exposé très utile étayé de quelques chiffres fort intéressants, et nous savons tous qu'ils existent actuellement plusieurs modèles qui suggèrent qu'il y aurait des avantages énormes à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre. En l'occurrence, il a expliqué, et je crois pouvoir le citer, que :

« étant donné les écarts gigantesques qui existent en matière de productivité de la main-d'œuvre et les disparités salariales, même un léger accroissement de la mobilité des travailleurs aurait des retombées importantes et pourrait s'avérer des plus bénéfiques en termes de développement. »

Il propose donc d'adopter ce qu'il a appelé un « programme international en faveur de la coopération au service du développement », une idée qui, il me semble, n'a pas encore été beaucoup explorée.

Enfin, tout le monde s'est accordé sur le fait qu'il fallait œuvrer de concert pour établir des alliances, des passerelles et des partenariats aux plans bilatéral, régional et mondial afin de faire en sorte que la mobilité de la main-d'œuvre devienne une composante durable et à part entière du développement durable, au-delà de 2015 et de 2030 de préférence. Nous avons eu également un échange de vues intéressant sur ce que sera le monde en 2030. Sera-t-il semblable à aujourd'hui et, si ce n'est pas le cas, quelle aura été l'évolution du marché du travail? Comment les autres facteurs auront-ils évolué? Si certains facteurs connaissent des bouleversements spectaculaires, la mobilité du travail suivra-t-elle la même tendance? Les personnes pourront-elles rester dans leur pays et contribuer à une économie étrangère? Voilà quelques-unes des réflexions qui sont apparues au fil de nos discussions.

Je voudrais conclure sur un message simple. En définitive, nous parlons d'êtres humains. Nous parlons de migrants. Nous parlons de notre planète Terre.

Le Président par intérim : Je remercie le Coprésident de la table ronde 4 de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Vice-Secrétaire général.

Le Vice-Secrétaire général (parle en anglais) : Je voudrais en premier lieu ajouter ma voix à celle des nombreux intervenants qui ont exprimé toute leur tristesse et leur consternation face aux terribles pertes en vies humaines survenues dans le naufrage d'un bateau qui transportait des migrants, au large des côtes

de Lampedusa. Nous l'avons tous remarqué, le bilan des victimes s'alourdit d'heure en heure et s'établit actuellement à plusieurs centaines de personnes. De nombreuses autres sont encore portées disparues. Avec l'assentiment du Président de l'Assemblée, je propose que nous réfléchissions attentivement au message fondamental à tirer de cette tragédie tandis que nous honorons la mémoire des victimes en observant une minute de silence.

Je remercie tous les participants pour cette marque de solidarité et de compassion.

J'ai suivi avec un très grand intérêt les débats du Dialogue de haut niveau au cours de ces deux jours. Ils ont permis une analyse riche et pénétrante de la migration, une question qui est si centrale et si cruciale dans les affaires nationales et internationales dans le contexte de la mondialisation actuelle. Ayant présidé les préparatifs du premier Dialogue de haut niveau en 2006 et compte tenu de ce que j'ai entendu au cours du présent Dialogue hier et aujourd'hui, je puis assurer l'Assemblée que nous avons parcouru un long chemin. Je suis tout particulièrement encouragé de voir qu'un si grand nombre de domaines d'action et d'intérêt communs ont pu être recensés. Je suis également impressionné par la participation constructive de nos partenaires, notamment la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires, dans cette entreprise commune, qui est l'un des défis les plus grands et les plus importants qui se posent à chacun d'entre nous.

Nous voulons tous faire de la migration un facteur positif, une force positive aux niveaux national et international. Nous devons œuvrer pour garantir que les avantages de la migration se concrétisent et soient ressentis par tous les migrants dans les pays d'origine comme dans les pays de destination. La Déclaration conjointe (résolution 68/4), qui marque un tournant dans la reconnaissance de l'importance que revêtent les migrations pour le développement et dans la protection des droits des migrants, souligne les progrès remarquables que nous avons accomplis. Elle met aussi l'accent sur notre objectif partagé d'accroître la cohérence et la coopération.

Nous pouvons tous être fiers du fait que, grâce à la volonté des membres de l'Assemblée d'œuvrer de concert au sein des Nations Unies, de l'Organisation internationale pour les migrations et du Forum mondial sur la migration, nous avons été en mesure de réaliser de telles avancées. Nous devons désormais regarder vers l'avenir et les défis qui subsistent. Tirons les

enseignements des expériences concrètes dont nous disposons pour déterminer ce qui marche et donne des résultats, et redoublons d'efforts. Il reste beaucoup à faire. Notre travail de suivi, formel et informel, est extrêmement important. Je voudrais brièvement souligner cinq domaines concrets.

Premièrement, nous devrions nous servir de la dynamique insufflée par le Dialogue de haut niveau pour mobiliser un appui plus grand en faveur de l'intégration de la question des migrations au programme de développement mondial. Pour cela, nous devons nous attacher à démontrer que les migrations sont véritablement un catalyseur du développement. La réduction du coût économique et social de la migration et la protection des droits fondamentaux des migrants sont deux domaines dans lesquels nous pouvons agir dès à présent. N'oublions pas non plus à quel point il importe d'aider les pays à promouvoir la paix et la sécurité ainsi que les droits de l'homme et l'état de droit.

Nous devons nous atteler à ces trois piliers de l'action de l'ONU pour créer une société stable et harmonieuse, afin que la migration soit un choix et non un besoin désespéré, comme quelqu'un l'a si magnifiquement dit hier. Ces piliers sont naturellement les suivants : il n'y a pas de paix sans développement; il n'y a pas de développement sans paix et il n'y a pas de paix ni de développement durables sans le respect des droits de l'homme et, j'ajouterais, de l'état de droit. Nous devrions aussi entreprendre une réflexion et une action stratégiques sur la manière d'intégrer la problématique des migrations au programme de développement pour l'après-2015. Doit-elle y figurer de façon distincte et/ou en combinaison avec d'autres vecteurs de développement?

Deuxièmement, nous devons améliorer la vie quotidienne et les conditions de travail des migrants partout dans le monde. Par exemple, le coût des envois de fonds doit être réduit. Les États Membres ont évoqué ce point à plusieurs reprises. Nous devons aussi encourager la mobilité internationale et le transfert des compétences. Il faut que la formation professionnelle et les diplômes universitaires soient validés rapidement et reconnus dans tous les pays. C'est là aussi une question dont nous avons longuement parlé et beaucoup de bonnes idées sur la manière d'y parvenir ont été avancées. Bien sûr, ainsi que nous le savons tous, un grand nombre de travailleurs domestiques, pour la plupart des migrantes, sont victimes d'exploitation ou vivent dans des conditions très précaires. J'exhorte tous

les États Membres représentés ici à ratifier et à appliquer Convention sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants (Convention no 189) de l'Organisation internationale du Travail et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Troisièmement, nous devons nous pencher sur la situation des migrants qui se retrouvent piégés dans des zones de crise. J'en ai vu tant d'exemples au cours de ma carrière à l'ONU et aux affaires étrangères suédoises. Les événements récents de par le monde ont démontré une fois de plus que les urgences éclatent sans prévenir et mettent nos systèmes à très rude épreuve. Les États Membres, les organisations internationales, la société civile et le secteur ont tous un rôle à jouer s'agissant de faire face à ces situations.

Quatrièmement, nous devons améliorer la collecte des données et des informations. L'ancien Président finlandais Paasikivi a dit un jour : « La connaissance des faits est la source de la sagesse ». Je suis tout à fait d'accord. Si nous voulons réussir à intégrer la problématique des migrations dans le programme de développement pour l'après-2015, ce qui est de fait une cause fort pertinente, nous avons besoin de disposer pour tous les pays de données sur les migrants internationaux et de connaître leurs caractéristiques socioéconomiques fondamentales. C'est primordial pour élaborer des politiques solides et suivre la réalisation des cibles et objectifs mondiaux.

Cinquièmement, nous devons examiner et concevoir une stratégie d'ensemble pour atteindre nos objectifs. Hier, le Secrétaire général a présenté sa vision et les domaines qui, selon lui, doivent faire l'objet de nos efforts. Un grand nombre de propositions constructives et d'idées novatrices ont été formulées par les participants durant ces deux jours. Veillons à différents niveaux, et notamment en ce qui concerne le Représentant spécial du Secrétaire général, le Forum mondial sur la migration et le développement, le Groupe mondial sur la migration et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), à nous atteler à ces propositions de façon concrète et pragmatique. Je crois que la réunion du Forum mondiale qui doit se tenir l'année prochaine en Suède sera l'un des grands événements à cet égard. Le défi consiste à définir un plan ou, plus modestement, une feuille de route pour la voie à suivre, ainsi qu'un cadre de surveillance doté de mécanismes de suivi.

En conclusion, reconnaissons tous ensemble que nous avons les moyens et le pouvoir de faire de la migration une force positive pour le développement, de même que pour la paix et la sécurité et les droits de l'homme. Nous disposons des capacités et des outils pour cela. Au vu du présent Dialogue de haut niveau et des engagements qui ont été pris ici, je suis convaincu que nous en avons aussi la volonté politique.

Je tiens à remercier mes collègues qui ont contribué à faire de cette réunion un succès. Je voudrais tout particulièrement remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Peter Sutherland, et le Directeur général de l'OIM, M. William Lacy Swing, de leur engagement, de leur leadership et de leurs efforts de mobilisation de tous les instants.

Je veux également remercier tous les participants, les États Membres, les organisations internationales et les représentants de la société civile, du secteur privé et des milieux universitaires, pour leurs contributions extrêmement précieuses.

Un travail important nous attend tous. Des millions de migrants à travers le monde ont les yeux tournés vers nous, pleins d'espoir et d'attentes. Mettons tout en œuvre pour que la volonté politique et les visions progressistes manifestées pendant le présent Dialogue de haut niveau se traduisent en actes et en résultats positifs, dans leur intérêt mais aussi dans le nôtre à tous.

Le Président par intérim : Je remercie le Vice-Secrétaire général de sa déclaration et d'avoir pris le temps de venir assister à la clôture du Dialogue de haut niveau, ce qui souligne une fois de plus son importance.

Le Président de l'Assemblée générale, M. John Ashe, m'a demandé de donner lecture en son nom de la déclaration suivante.

(l'orateur poursuit en anglais)

« Nous sommes parvenus au terme du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Même s'il n'a duré que deux jours, ce dialogue a marqué le point d'orgue de nombreuses années de travail acharné et de préparation et a bénéficié de l'aide de nombreuses personnes. Je tiens à dire toute ma gratitude au Secrétaire général pour son appui sans faille à la promotion et à la défense de cette question au sein du système des Nations Unies. Mes remerciements vont également à M. Peter Sutherland, Représentant

spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, pour les efforts inlassables qu'il déploie à représenter l'ONU au Forum mondial ou à chercher avec les États Membres des solutions concrètes à l'un des plus grands défis de notre temps.

Je tiens aussi à saluer les huit Coprésidents des quatre tables rondes pour l'énergie gigantesque qu'ils ont consacrée au succès de ces discussions interactives entre toutes les parties prenantes. De même, je salue la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies qui a conduit avec talent et efficacité les négociations des délégations ayant mené à l'adoption, hier, d'une Déclaration qui traduit et réaffirme nombre des convictions que nous partageons tous au sujet des migrations (résolution 68/4).

Il convient aussi de saluer les États Membres et les représentants des organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé pour leurs diverses contributions aux préparatifs nationaux et régionaux qui ont précédé le Dialogue.

Les quatre tables rondes organisées dans le cadre du Dialogue ont permis des débats interactifs entre les diverses parties prenantes et ont vu la présentation d'exposés très éclairants ainsi que des échanges de vues francs. Je voudrais mettre en exergue quelques éléments clefs. Les exposés ont été l'occasion d'entendre de nombreux exemples de la manière dont les migrations contribuent au développement et des mesures concrètes mises en place pour régler les problèmes urgents relatifs aux migrations. Les participants ont également annoncé des initiatives concrètes pour donner corps à certaines des idées avancées par le Secrétaire général et ils ont réaffirmé nombre des messages clefs qui figurent dans le rapport qu'il a préparé pour cette réunion (A/68/190).

Les participants se sont dits convaincus que les migrations peuvent être un puissant catalyseur du développement et devraient faire partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015. Les efforts doivent viser en particulier à faciliter la mobilité internationale et à accroître les avantages de la migration, tout en veillant à la protection et à la promotion des droits

fondamentaux des migrants et des membres de leur famille.

Les participants ont également insisté sur le fait qu'aucun pays ne peut régler à lui seul la question des migrations internationales et que le dialogue et la coopération en matière de migration doivent être renforcés, tandis que parallèlement l'amélioration de la cohérence des politiques sectorielles au niveau national doit être encouragée afin que les migrations puissent donner toute la mesure de leurs bienfaits.

Les participants ont souligné que les migrations peuvent avoir des effets positifs sur le développement si elles s'accompagnent des bonnes politiques et que l'heure était venue d'intégrer la problématique de la migration aux stratégies et plans de développement nationaux.

On a longuement insisté sur la nécessité d'assurer des conditions de travail et un emploi décent dans les pays d'origine, de transit et de destination. Il a également été souligné qu'il fallait respecter, promouvoir et protéger les droits des migrants, en particulier des groupes de migrants vulnérables comme les femmes, les enfants et les migrants vivant dans des situations de crise.

Outre son analyse approfondie de la question de la migration et du développement, le Dialogue a une nouvelle fois prouvé que les migrations internationales et le développement peuvent faire l'objet d'un débat constructif au sein de l'ONU. Il est donc temps d'inscrire les messages clefs issus du Dialogue de haut niveau dans un programme orienté vers l'action et assorti d'un suivi concret.

Le programme d'action en huit points présenté hier par le Secrétaire général Ban Ki-moon fournit une feuille de route où sont clairement désignés les domaines sur lesquels nous devons faire porter nos efforts. J'invite instamment l'Assemblée à le considérer, ainsi que les nombreuses propositions et idées excellentes qui ont été formulées pendant les deux derniers jours, comme un véritable plan de bataille.

Il y a sept ans, l'Assemblée souscrivait à la proposition du Secrétaire général de créer un Forum mondial. Il est indéniable que les activités et réunions du Forum mondial sur la migration

et le développement ont permis d'instaurer la confiance et de renforcer la coopération.

J'espère que sous la direction compétente de la Suède, le Forum mondial sur la migration et le développement s'emploiera de manière accrue à assurer un suivi concret, en continuant de collaborer avec le Groupe mondial sur la migration, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, les gouvernements et la société civile.

Mon espoir est que nous puissions pleinement et à raison être fiers de nos progrès et que nous soyons en mesure d'affirmer sans nous tromper que la question des migrations a été pleinement intégrée au programme de développement pour l'après-2015; que nous venons mieux en aide aux migrants qui se trouvent pris dans des situations de crise

humanitaire, tout en veillant à ce que toute migration individuelle soit voulue et volontaire; qu'il existe suffisamment de voies légales pour répondre à la demande de mobilité humaine et que les divers coûts liés à la migration ont été réduits. Avec des initiatives telles que le Dialogue de haut niveau, je suis fermement convaincu que nous préparons le terrain à la réalisation de ces aspirations communes. »

(l'orateur reprend en français)

Nous sommes arrivés au terme du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen de point 21 e) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 30.